



BILAN DE LA concertation

Mars 2025

SOMMAIRE

1. CADRE DE LA CONCERTATION	4
1.1 LE CADRE LÉGAL DE LA CONCERTATION	4
1.2 SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES moyens mis en œuvre dans le cadre de la concertation.....	6
2. SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SCOT MONT-BLANC	13
2.1. LE RÔLE DU SYNDICAT MIXTE.....	14
3. MISE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	18
3.1. CONSTRUIRE L'IDENTITÉ VISUELLE DU SCOT MONT-BLANC.....	18
3.2. LES OUTILS D'INFORMATION.....	18
3.3. LES OUTILS DE CONCERTATION	27
3.4. LA COMMUNICATION AUTOUR DES RÉUNIONS PUBLIQUES.....	31
3.5. L'ÉTUDE CEREMA : TERRITOIRE À + 4°C	38
3.6. LA FACILITATION GRAPHIQUE : IMAGER POUR IMAGINER	48
4. CONCLUSION DU BILAN DE LA CONCERTATION	50

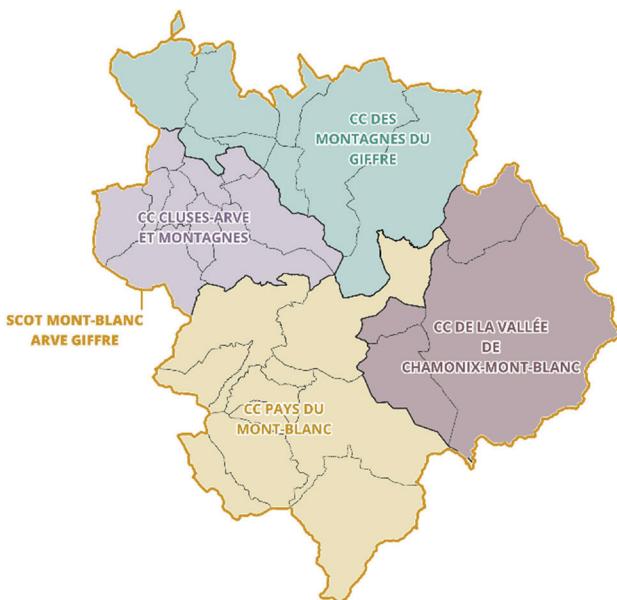
1. CADRE DE LA CONCERTATION

1.1 LE CADRE LÉGAL DE LA CONCERTATION

En application de l'article L 103-6 du CU « A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

En application de l'article R 143-7 du CU : « La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L. 103-6. Elle est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public et aux mairies des communes membres concernées »

Le bilan de la concertation est présenté lors du Comité Syndical d'arrêt du SCoT. Ce dernier a lieu le 18/04/2024, marquant l'arrêt du projet.



Le périmètre du SCoT Mont-Blanc s'étend sur 1/3 du Département de la Haute-Savoie et comprend 4 communautés de communes :

- o Vallée de Chamonix Mont Blanc
- o Pays du Mont-Blanc
- o Cluses-Arve et Montagnes
- o Montagnes du Giffre

Au total 32 communes pour 120 000 habitants permanents.

L'élaboration du SCoT a été prescrite par délibération, lors du Comité Syndical du 16 Décembre 2022. Ainsi les élus du Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc ont travaillé durant 28 mois à l'édification d'un premier SCoT.

Conformément aux dispositions des articles L.143-14 et L.103-2 du Code de l'urbanisme, **la procédure d'élaboration de SCoT fait l'objet d'une concertation** associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT en cours d'élaboration, et d'y apporter ses contributions, ce qui contribuera à sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur, et à favoriser le partage, l'appropriation et les échanges sur le projet par l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, il s'agit de définir des modalités de concertation permettant au public d'accéder aux informations relatives à la procédure d'élaboration du SCoT, et de formuler des observations ou propositions qui seront enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Les modalités de la concertation relative à la procédure d'élaboration du SCoT Mont-Blanc-Arve-Giffre doivent être déterminées par la présente délibération.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT Mont-Blanc-Arve-Giffre, **les modalités de concertation seront à minima les suivantes :**

- Pour l'information du public et l'accès aux documents relatifs à la procédure d'élaboration du SCoT Mont-Blanc-Arve-Giffre :
 - Le site internet du Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc permettra un accès aux informations relatives à la procédure d'élaboration du SCoT, qui seront actualisées au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, et de l'élaboration des études et des documents composant le projet de SCoT ;
 - Un dossier comportant ces mêmes informations et documents sera accessible et mis à disposition du public en format « papier » au siège du Syndicat mixte situé au siège de la 2CCAM 12 rue Prè Benevix 74300 Cluses, ainsi que (sièges des 4 EPCI ?), aux horaires d'ouverture habituels ;
 - L'organisation de réunions d'information publiques
 - Des informations concernant l'avancée de la procédure d'élaboration du SCoT seront faites par voie de presse (journaux locaux et/ou publications « papier » ou numériques du Syndicat mixte) ;
- Pour permettre au public de formuler des observations et contributions :
 - Les observations et contributions du public pourront être adressées par courrier postal envoyé au siège du Syndicat Mixte situé au siège de la 2CCAM 12 rue Prè Benevix 74300 Cluses ;
 - Les observations et contributions du public pourront être envoyées par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : concertation@scot-mont-blanc.fr

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation s'est déroulée pendant toute la durée d'élaboration du projet de SCoT et conformément aux modalités définies précédemment. Ces dernières ont bien été mises en œuvre. Le bilan à le démontrer.

La concertation s'est tenue tout au long de la démarche, du 17 décembre 2022 au 18 avril 2024

1.2 SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Le tableau ci-contre synthétise l'ensemble de la démarche, sur les dispositifs de concertation mis à disposition.

1.1.1 Les supports de concertation hors réunion publique

Support vidéo	Blog	Site internet
11 vidéos réalisées (tournage + montage) par Waouh : <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo de lancement - Qu'est-ce qu'un SCOT ? - Chiffres clés - Les phases du projet - Récap des 6 derniers mois - Conseil local de développement et de transition - Territoire +4 degrés du 07/02 (hors marché) - Adaptation aux changements climatiques par Simon Beerens-Bettex - Excellence touristique - stations de ski par François Barbier - Se loger par Johann Ravailler - Excellent touristique - globale par Yves Brunot 	15 blogs rédigés par Waouh => https://scot-mont-blanc.fr/actualites/ <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'un SCOT ? - Les étapes de la création d'un SCOT - Chiffres clés - Identité et patrimoine - Se loger - Se déplacer - Excellence industrielle - Excellence touristique - Compte-rendu de la rencontre Territoire +4 degrés du 07/02 	Création de la page "concertation" <ul style="list-style-type: none"> - infos obligatoires et utiles (heures, conditions...) - regroupement des documents utiles (affiches, délibérations, dépliant) - remontées des articles et vidéos en lien avec les concertations - contact - Création d'un "espace médias" dans le footer => permet de retrouver facilement les documents pour la presse : délibérations, affiches, dossier presse, dépliant, contact <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation du site : vidéos et blog en lien

1.1.2 Les moyens mis en œuvre pour la concertation des réunions publiques : communication et information

- Graphisme et rédaction

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - 4 affiches : 1 affiche / EPCI - 4 dépliants : 1 dépliant / EPCI - 4 invitations digitales : 1 invitation / EPCI - Déclinaison de l'affiche pour encart pub Le Dauphiné - Dossier presse de 12 pages - Template slide de présentation
Série 2 des réunions publiques février/mars	<ul style="list-style-type: none"> - 4 affiches : 1 affiche / EPCI - 4 dépliants : 1 dépliant / EPCI - 4 invitations digitales : 1 invitation / EPCI - Déclinaison de l'affiche pour encart pub Le Dauphiné - Dossier presse de 12 pages - Déclinaison réseaux sociaux

- Vidéos et photos

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<p>Tournage sur place pour les 4 réunions. Diverses photos des réunions ont aussi été prises.</p> <p>a. En amont des réunions - 8 vidéos : - Série 2 fev/mars : 4 Teaser : 1 teaser / EPCI</p> <p>b. En conclusion des réunions</p> <p>Série 1 oct/novembre - 6 vidéos : - Conclusion réunion CCMG : les sujets les plus discutés - Conclusion réunion CCVCMB : interview du président - Conclusion réunion 2CCAM : les sujets les plus discutés - Conclusion CCPMB : les sujets les plus discutés - La suite après les réunions publiques : interview de Camille Berger - Conclusion générale des réunions : interview de Ryad Sidi-Moussa</p>
Série 2 des réunions publiques février/mars 2025	<p>a. En amont des réunions - 8 vidéos : - Série 2 fev/mars : 4 Teaser : 1 teaser / EPCI</p> <p>b. En conclusion des réunions</p> <p>Série 2 février/mars - 4 vidéos : - Conclusion CCPMB : interview du président - Conclusion réunion 2CCAM : interview du président - Conclusion réunion CCVCMB : interview d'un conseiller municipal de Chamonix-Mont-Blanc et du Maire de Passy - Conclusion réunion CCMG : les sujets les plus discutés</p>
	<p>Soit au total 18 vidéos réalisées pour les réunions publiques</p>



<p>Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024</p>	<p>a-En amont des réunions - 2 articles - Annonce des réunions publiques série 1 : https://scot-mont-blanc.fr/participez-aux-reunions-publiques-du-scot-mont-blanc-decouvrez-les-projets-structurants-lavenir-de-votre-territoire/</p> <p>b- En conclusion des réunions - 4 articles Série 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réunions en chiffres : https://scot-mont-blanc.fr/comprendre-les-chiffres-cles-des-reunions-publiques-du-scot-mont-blanc-enjeux-et-perspectives-pour-le-territoire-du-mont-blanc-arve-giffre/ - Et après les réunions ? : https://scot-mont-blanc.fr/apres-les-reunions-publiques-quelles-sont-les-prochaines-etapes-du-scot-mont-blanc/ - Compte rendu général des réunions : https://scot-mont-blanc.fr/scot-mont-blanc-concertation-et-enjeux-damenagement-du-territoire/
<p>Série 2 des réunions publiques février/mars 2025</p>	<p>Annonce des réunions publiques série 2 : https://scot-mont-blanc.fr/reunions-publiques-du-scot-mont-blanc-venez-faconner-lavenir-de-votre-territoire/</p> <p>En conclusion des réunions - 4 articles</p>
	<p>Soit 10 articles de blog au total pour les réunions publique</p>

- Achat d'espace

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<p>a. Publicités réseaux sociaux</p> <p>Série 1</p> <p>Paramétrages/budget des pubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pubs au total = 1 pub par EPCI : chaque pub avait une zone géographique délimitée selon les EPCI - 1 teaser par pub qui correspondait donc à l'EPCI concerné - 1040€ de dépensé pour les 4 pubs soit 260€ en moyenne par pub - Lien de redirection vers le site depuis la pub - Durée moyenne de diffusion de la pub : 2 semaines <p>Données chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conversions totales des 4 pubs : 252 personnes ont visité le site du SCOT depuis les publicités réseaux sociaux - Coût par clic : 0,35 en moyenne = bon résultat <p>Réunion CCMG : - Impression : 27 564 - Portée : 24 596 Réunion CCVCMB : - Impression : 74 751 - Portée : 64 505 Réunion 2CCAM : - Impression : 166 945 - Portée : 116 827 Réunion CCPMB : - Impression : 139 023 - Portée : 95 008</p>
Série 2 des réunions publiques février/mars 2025	<p>Paramétrages/budget des pubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pubs au total = 1 pub par EPCI : chaque pub avait une zone géographique délimitée selon les EPCI - 1 teaser par pub qui correspondait donc à l'EPCI concerné - 1040€ de dépensé pour les 4 pubs soit 260€ en moyenne par pub - Lien de redirection vers le site depuis la pub - Durée moyenne de diffusion de la pub : 1 à 2 semaines <p>Données chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conversions totales des 4 pubs : 3 376 interactions avec les publications SCOT depuis les publicités réseaux sociaux - Coût par clic : 0,65 en moyenne = résultat correct <p>Réunion CCMG : - Impression : 103 276 - Portée : 85 578 Réunion CCVCMB : - Impression : 120 973 - Portée : 111 222 Réunion 2CCAM : - Impression : 129 624 - Portée : 118 330 Réunion CCPMB : - Impression : 35 586 - Portée : 33 307</p>
	<p>b. Distribution</p> <p>Série 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépliants : 1 000 exemplaires de distribués dans chaque EPCI => 4 000 dépliants au total - Affiches : 250 exemplaires de distribués dans chaque EPCI => 1 000 affiches au total - Lieu de distribution : les commerces, les mairies ou offices de tourisme qui composent les EPCI <p>Série 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépliants : 1 000 exemplaires de distribués dans chaque EPCI => 4 000 dépliants au total - Affiches : 250 exemplaires de distribués dans chaque EPCI => 1 000 affiches au total - Lieu de distribution : les commerces, les mairies ou offices de tourisme qui composent les EPCI

- Radio Mont-Blanc

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - 4 spots radio enregistrés et diffusés : 1 spot radio par EPCI - Messages de 20 secondes - Campagne du 25 octobre au 21 novembre découpée en 4 vagues = 4 EPCI - Tranche horaire de diffusion ; 7h, 12h, 18h - 77 spots de diffusés au total sur la période - Budget = 1844.98€ HT <p>Données sur Radio Mont-Blanc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 690 auditeurs en moyenne par jour - Cible principale : 25 - 49 ans - CSP+ - N°1 en radio locale
Série 2 des réunions publiques février/mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> - 4 spots radio enregistrés et diffusés : 1 spot radio par EPCI - Messages de 20 secondes - Campagne du 25 octobre au 21 novembre découpée en 4 vagues = 4 EPCI - Tranche horaire de diffusion ; 7h, 12h, 18h - 77 spots de diffusés au total sur la période

- Le Dauphiné Libéré

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<p>Série 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 encarts pub différents de diffusés : 1 encart par EPCI - Format : pages intérieures départementales et locales, 1/8 page (h102 x L86mm) - 8 insertions au total : 4 dimanches et 4 jours de semaines => 2 insertions / EPCI - Zone de couverture : 74 - Taninges/Samoëns du 27/10 au 30/10 - Chamonix/Les Houches du 03/11 au 06/11 - Cluses/Scionzier du 10/11 au 13/11 - Sallanches/Megève du 17/11 au 20/11 <p>Données sur Le Dauphiné Libéré version print (hors digital car ne nous concerne pas) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible principale : 60 - 74 ans suivi de près par les 45 - 59 ans - 122 000 lecteurs / jour en Haute-Savoie - 30 339 lecteurs / jour sur le secteur Mont-Blanc Arve
Série 2 des réunions publiques février/mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> - 4 encarts pub différents de diffusés : 1 encart par EPCI - Format : pages intérieures départementales et locales, 1/8 page (h102 x L86mm) - 8 insertions au total : 4 dimanches et 4 jours de semaines => 2 insertions / EPCI - Zone de couverture : 74 - CCPMB diffusion 20/02 et le 23/02 - 2CCAM diffusion 27/02 et 02/03 - CCVCMB diffusion le 05/03 et 09/03 - CCMG diffusion le 05/03 et 09/03

- Dossier de presse

<p>Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024</p>	<p>Réflexion pour une page d'accueil qui accroche l'attention des journalistes Réalisation du chemin de fer et de la rédaction du dossier de presse. Réalisation du graphisme du dossier de presse + stickers pour enveloppe Diffusion par envoi postal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Dauphiné Libéré - Radio Mont-Blanc - Le Messager - Eco Savoie Mont-Blanc - Le Faucigny - ODS Radio - La Radio Plus - Le Mag - Département - Savoie news - 8 Mont-Blanc - Chamonix Magazine / Les Houches & Servoz Magazine / Vallorcine Mag - Magazine La Vallée - France Bleu Pays de Savoie <p>=> Accessible aussi sur le site web</p>
<p>Série 2 des réunions publiques février/mars 2025</p>	<p>Mise à jour du contenu Réalisation du graphisme du dossier de presse Mise sous pli Diffusion par envoi postal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Dauphiné Libéré - Radio Mont-Blanc - Le Messager - Eco Savoie Mont-Blanc - Le Faucigny - ODS Radio - La Radio Plus => ils ont diffusé l'annonce - Le Mag - Département - Savoie news - 8 Mont-Blanc - Chamonix Magazine / Les Houches & Servoz Magazine / Vallorcine Mag - Magazine La Vallée - France Bleu Pays de Savoie <p>=> Accessible aussi sur le site web</p>

- Réseaux sociaux

Série 1 des réunions publiques Octobre/Novembre 2024	<p>Début des publications : 6 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 publications uniquement pour les réunions publiques - Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Linkedin - Mois d'octobre et novembre : spécial réunions publiques - Linkedin = réseau avec les meilleurs résultats
Série 2 des réunions publiques février/mars 2025	<p>Début des publications : 21 février</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 publications uniquement pour les réunions publiques - Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Linkedin - Mois février et mars : concentrés sur les réunions publiques - Linkedin = réseau avec les meilleurs résultats

Les annexes au bilan de la concertation viennent également attester du respect des modalités de la concertation issus de la délibération de prescription du SCoT Mont-Blanc.



2. SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SCOT MONT-BLANC

2021-2023 : la prescription du SCoT et le lancement de la démarche

<ul style="list-style-type: none"> ● Mi-2023 Lancement de l'élaboration ● Commissions Diagnostic et études ● Mi-2024 Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique ● Orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs ● Concertation ● Début 2025 Arrêt du SCoT ● Consultation des personnes publiques associées ● Enquête publique ● Mise au point du dossier ● Fin 2025 Approbation du SCoT 	<p>En décembre 2021, le Syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc prescrit l'élaboration de son SCoT.</p> <p>Cette première phase du processus d'élaboration a été marquée par la mise en place des fondations essentielles pour la construction d'un projet solide et cohérent.</p> <p>Tout d'abord, des commissions thématiques ont été réunies, regroupant des experts et des élus locaux autour de différentes questions clés telles que l'économie, l'environnement, les paysages, le logement, et les transports.</p> <p>Ces commissions ont joué un rôle crucial dans l'analyse approfondie des enjeux spécifiques du territoire, permettant d'identifier les défis à relever et les opportunités à saisir.</p> <p>Parallèlement, des diagnostics exhaustifs ont été réalisés pour dresser un état des lieux précis du territoire.</p> <p>Ces diagnostics ont porté sur divers aspects, tels que la démographie, l'économie, l'environnement, les infrastructures et les dynamiques territoriales.</p> <p>Leur objectif est de fournir une compréhension approfondie des réalités actuelles du territoire, ainsi que les tendances et les forces qui le façonnent.</p> <p>Cette première étape du processus d'élaboration du SCoT Mont-Blanc a ainsi posé les bases nécessaires pour une réflexion stratégique et collective sur le devenir du territoire.</p>
---	---

2023-2024 : le temps de la concertation politique, la construction et le débat du Projet d'Aménagement Stratégique

En 2024, le SCoT Mont-Blanc franchit une étape cruciale avec le débat sur le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**. Ce moment charnière permettra de définir les grandes orientations qui façoneront le territoire dans les années à venir. Le PAS constitue en effet la pierre angulaire du SCoT, traduisant les ambitions et les aspirations du territoire en matière d'aménagement et de développement durables.

Ce débat constitue l'opportunité d'établir une hiérarchisation des enjeux prioritaires et de fixer les choix stratégiques les plus judicieux. Les discussions portent sur la totalité des thématiques de l'aménagement du territoire tels que l'urbanisme, les transports, l'environnement, l'économie ou encore la qualité de vie.

Le PAS établit les grandes orientations à suivre dans le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, qui constitueront ensemble le SCoT.

L'année 2024 : les premiers temps forts de la concertation citoyenne

En 2024, le processus d'élaboration du SCoT Mont-Blanc mettra en avant l'importance de la **concertation** avec la population. Cette étape essentielle va permettre **aux habitants, aux associations, aux acteurs économiques et aux représentants des collectivités** de participer activement à la construction du projet.

La concertation constitue **un pilier fondamental du SCoT**, car elle garantit que le projet reflète véritablement les besoins, les

aspirations et les spécificités du territoire. En impliquant les habitants, le SCoT Mont-Blanc favorise une **démarche inclusive et participative**, où chacun peut contribuer à façonner l'avenir de sa région.

Les réunions publiques vont permettre d'échanger sur les différents enjeux du territoire, de recueillir les avis et les propositions des citoyens, et d'intégrer leurs préoccupations dans le projet. Cette démarche va enrichir le SCoT le rapprochant de la réalité du quotidien des usagers du territoire. Cette approche ambitionne de garantir la légitimité et la pertinence du projet, en assurant qu'il réponde véritablement aux besoins et aux attentes des habitants.

Vers un SCoT exécutoire fin 2025

Le premier trimestre 2025 a été consacré au deuxième temps fort de la concertation avec 4 autres réunions publiques (1 par EPCI membre). Le SCoT a été finalisé et atteindra une **étape décisive avec l'arrêt du projet en Comité Syndical**. Cette phase marque un moment crucial puisque le SCoT sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale et à une enquête publique, avant son approbation.

La **consultation des personnes publiques associées** revêt une importance capitale, car elle permet de recueillir les avis et les contributions des différents acteurs institutionnels et administratifs impliqués dans le territoire. Cela inclut notamment les représentants des collectivités locales, des administrations publiques, ainsi que des organismes partenaires et des experts thématiques.

Parallèlement, **l'enquête publique** offre à l'ensemble de la population l'opportunité de s'exprimer sur le projet du SCoT Mont-Blanc. Ouverte à tous, cette période de consultation publique permet aux habitants, aux associations, aux entreprises et à toute personne intéressée de formuler des observations, des remarques ou des suggestions sur le document qui sera approuvé.

En somme après, la phase d'arrêt du SCoT s'ouvre un moment charnière où le projet est confronté aux différents acteurs du territoire et à la population dans son ensemble.

À la fin de l'année 2025, le processus d'élaboration du SCoT Mont-Blanc arrive à son terme avec **l'approbation officielle du document finalisé**. Cette étape officialise le SCoT en tant que cadre de référence pour l'aménagement du territoire du Mont-Blanc.

L'approbation du SCoT confère au document une **légitimité** et une **autorité juridique**, lui permettant de guider les politiques d'urbanisme, de logement, de transport et de préservation de l'environnement pour les années à venir.

En conclusion, le processus d'élaboration du SCoT Mont-Blanc représente un effort collectif et collaboratif visant à dessiner l'avenir du territoire de manière durable et cohérente. De décembre 2021 à fin 2025, ce processus se déroule en plusieurs étapes clés, allant de la mise en place des commissions thématiques à l'approbation finale du document.

C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le territoire, offrant de nouvelles opportunités de croissance, d'innovation et de développement. C'est également un appel à l'action pour tous les acteurs concernés, les invitant à continuer à collaborer et à travailler ensemble pour réaliser la vision commune d'un territoire plus dynamique, inclusif et résilient.

2.1. LE RÔLE DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du SCoT Mont-Blanc. Le Paragraphe ci-contre relate La méthodologie d'élaboration et de construction du SCoT.

Le Comité Syndical constitue l'instance décisionnelle collégiale du Syndicat Mixte. Ainsi, la Comité Syndical a été réuni à chaque grande étape de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc :

- Prescription du SCoT le 16/12/2022
- Débat du PAS le 08/11/2024
- Présentation du DOO le 04/04/2025
- Arrêt du SCoT 18/04/2025

Le Comité Syndical s'est également réuni à plusieurs reprises pour traiter de sujets clés tels que la validation de la clé de répartition de la production de logement ou encore la présentation du projet

de Document d'Orientation et d'Objectif (le 21/03/2025).

Le bureau du Syndicat Mixte, composé du Président et des Vices-Présidents des Commissions thématiques a pleinement été associé à l'élaboration du SCoT. Les élus membres ont pu approfondir les enjeux saillants du SCoT et la constitution des différents documents, préparer avec les techniciens et le bureau d'études les temps de travail en Commission Thématisques. Le COTEC comprend les techniciens des EPCI membres.

Quatre Commissions thématiques composées d'élus ont été créées au sein du Syndicat Mixte, pour garantir le débat et les échanges transversaux durant toute l'élaboration du SCoT. Ces commissions ont été force de proposition et espace d'échange sur des sujets de fond : attrition du logement permanent, relocalisation de la valeur économique du territoire, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, adaptation au changement climatique etc....

Les 4 Commissions sont les suivantes :

- **Développement économique, touristique et commerce** : dynamique économique et innovation, adaptation touristique, zones commerciales et équipements structurants es acteurs
- **Logements, mobilités, équipements et services** : service public (santé, services publics), habitat, maintien des population et qualité de vie, transports et mobilité
- **Transition écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles** : espaces naturels, forêts et agropastoralisme, PCAET, économie circulaire et circuits courts
- **Cohésion et structuration du territoire** : cohérence territoriale, planification, attractivité territoriale, cadre légal, contractualisation et partenariats.

Ces dernières ont été régulièrement mobilisées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic. Ensuite au regard de la transversalité des orientations du PAS, toutes les commissions ont été conviées aux ateliers et réunions de travail.

2.1.1. Conseil Local de Développement

Le Conseil Local de Développement a été créée le 23 Octobre 2024. C'est une instance de consultative (sans droit de vote) regroupant les socioprofessionnels du territoire. Il vise à favoriser l'implication des habitants, des associations, des acteurs socio-économiques et des partenaires institutionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT.

Les objectifs poursuivit sont les suivants :

- Assurer une cohérence et une coordination des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement social et économique, d'environnement, culturel sur le territoire intercommunal.
- Garantir la participation citoyenne et la concertation avec les acteurs et décideurs locaux dans l'élaboration et les orientations des projets territoriaux dont SCoT
- Renforcer la démocratie participative et d'associer la société civile aux décisions stratégiques pour le développement du territoire.

Une composition multithématique dont l'avis est attendu :

- 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des associations ayant traits à l'environnement, patrimoine, culture
- 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des acteurs professionnels, institutions et des partenaires sociaux ;
- 17 membres représentants les collectivités locales.

A ce jour le Conseil Local de Développement bien été créée et s'est réuni une fois. Cependant la mobilisation de ce dernier vise à faire vivre le SCoT une fois ce dernier approuvé.

2.1.2. Les 4 EPCI membres du SMIX

Les quatre EPCI membres ont été associées à l'élaboration du SCoT via l'instance des COTEC regroupant les techniciens des EPCI. Des réunions régulières à raison d'une visio conférence mensuelle ont été réalisées. Ce temps d'échanges ont permis notamment de faire remonter et partager les réflexions autour des projets intercommunaux (élaboration du PCAET de la CCMG et de son Projet de Territoire, études économiques sur la 2CCAM), de relater l'avancer du SCoT Mont-Blanc, préparer les différents temps d'échanges avec les élus et caler la concertation.

A ce titre les EPCI membres ont communiqué sur le SCoT, principalement via leur site internet. Elles ont également fait le relais avec les différentes communes du territoire, notamment lors des temps forts de la concertation, c'est-à-dire lors des réunions publiques.

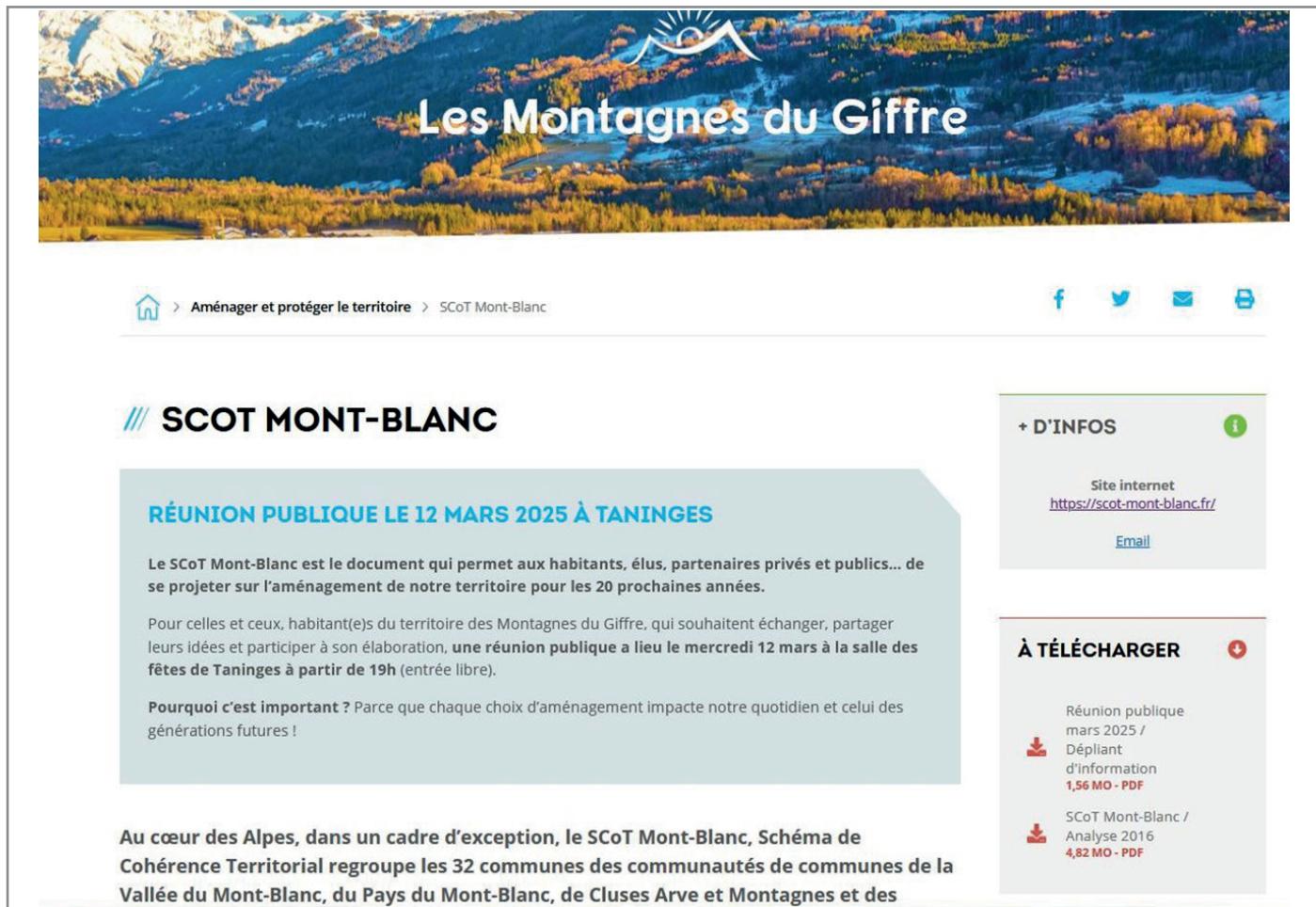
Les sites internet des collectivités disposent d'une rubrique SCoT, généralement située dans la rubrique urbanisme ou aménagement du territoire. Les principaux éléments d'information tels que le planning sont donnés. Le lien direct vers le site internet du Syndicat Mixte, si les individus consultant le site souhaitent aller plus en détail.

Ce choix de diffusion de l'information permet :

- d'identifier auprès du Grand Public la structure porteuse du SCoT qu'est le Syndicat Mixte
- de proposer une diversité d'article et vidéo en libre accès et centralisé sur un seul et même support

Extrait du site internet de la CCMG

Le SCoT Mont-Blanc bénéficie de sa propre rubrique. Les temps forts de la concertation ont été mis en évidence et l'accès direct au site internet est facilement repérable.



The screenshot shows the homepage of the CCMG website. At the top is a large banner with a scenic mountain landscape and the text "Les Montagnes du Giffre". Below the banner, the navigation menu includes "Accueil", "Aménager et protéger le territoire", and "SCoT Mont-Blanc". To the right are social media icons for Facebook, Twitter, Email, and Print. The main content area features the "SCOT MONT-BLANC" logo. A callout box highlights a "RÉUNION PUBLIQUE LE 12 MARS 2025 À TANINGES" with text about the purpose of the SCoT. Another callout box under "À TÉLÉCHARGER" lists documents available for download, including the Réunion publique mars 2025 (1,56 MO - PDF) and the Analyse 2016 (4,82 MO - PDF).

Les Montagnes du Giffre

Accueil > Aménager et protéger le territoire > SCoT Mont-Blanc

SCOT MONT-BLANC

RÉUNION PUBLIQUE LE 12 MARS 2025 À TANINGES

Le SCoT Mont-Blanc est le document qui permet aux habitants, élus, partenaires privés et publics... de se projeter sur l'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années.

Pour celles et ceux, habitant(e)s du territoire des Montagnes du Giffre, qui souhaitent échanger, partager leurs idées et participer à son élaboration, une réunion publique a lieu le mercredi 12 mars à la salle des fêtes de Taninges à partir de 19h (entrée libre).

Pourquoi c'est important ? Parce que chaque choix d'aménagement impacte notre quotidien et celui des générations futures !

Au cœur des Alpes, dans un cadre d'exception, le SCoT Mont-Blanc, Schéma de Cohérence Territorial regroupe les 32 communes des communautés de communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des

+ D'INFOS

Site internet
<https://scot-mont-blanc.fr/>

Email

À TÉLÉCHARGER

Réunion publique mars 2025 / Dépliant d'information 1,56 MO - PDF

SCoT Mont-Blanc / Analyse 2016 4,82 MO - PDF

Extrait du site internet de la CCVCMB

Le SCoT Mont-Blanc dispose de sa propre page, au sein de la rubrique planification, aux côtés des documents d'urbanisme locaux des communes composant la CCVCMB. Des explications sont données concernant l'intérêt de faire un tel document, au-delà de l'obligation réglementaire issue de la loi SRU. La relation de compatibilité du SCoT avec les documents d'urbanisme locaux et la cartographie du périmètre sont également présentes sur le site internet.

Enfin, la chronologie d'élaboration du SCoT vient clôturer la page avec un lien d'accès direct au site internet pour une parfaite diffusion de l'information.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
LES HOUCHES - VALLORCINE - CHAMONIX-MONT-BLANC - SERVOZ

Accueil | Communauté » | Transports » | Sport » | Culture » | Environnement » | Solidarité/Jeunesse » | Aménagement »

Planification

Accueil >
Aménagement >
Planification

Taille de la police a⁺ a a⁻

PLU : Plan local d'urbanisme | SCOT : Schéma de cohérence territoriale | RLPI: Règlement Local de Publicité Intercommunal

SCOT: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



3. MISE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

3.1. CONSTRUIRE L'IDENTITÉ VISUELLE DU SCOT MONT-BLANC

Outre le portage politique, condition sine qua non de la réussite du projet, Un travail fin de design et de graphisme a été réalisé par le Syndicat Mixte les bureaux d'études permettant de donner une identité visuelle aux supports de communication et d'asseoir l'existence du SCOT au sein du grand territoire.

Pour se faire la dénomination même du SCOT a été retravaillée avec les membres du bureau du Syndicat Mixte. Le consensus sur la dénomination SCOT Mont-Blanc « pour une cohérence territoriale » a été soigneusement travaillé. La longueur du slogan et la dénomination sont simples et efficaces, traduisant la volonté de concrétiser un premier document de planification commun au 4 EPCI.

Concernant la colorimétrie, un camaïeu de bleu, a été choisi. En effet la palette de couleur rappelle l'identité et la géomorphologie d'un territoire façonné par l'eau en tant que ressource naturelle et génératrice de l'attractivité et de la renommée internationale de ce dernier.

3.2. LES OUTILS D'INFORMATION

Les principaux outils d'information sont des supports numérique. Le site internet et les réseaux sociaux ont fait l'objet de publications régulières, relayées ou non par les EPCI membres. Des articles de presse et des spots radio ont également contribué à la bonne diffusion de l'information et notamment des temps font de la concertation. Les paragraphes ci-contre relatent la démarche de diffusion de l'information tout au long de la procédure d'élaboration du SCOT.

3.2.1. Le site internet du SCOT Mont-Blanc

Le site internet du Syndicat Mixte est a été alimenté tout au long de la démarche, permettant de suivre pas à pas l'élaboration du SCOT Mont-Blanc. <https://scot-mont-blanc.fr/>. Ce support constitue le socle de la diffusion de l'information.

En cliquant sur la menu, directement accessible sur la page accueil, plusieurs rubriques dédiées sont faciles d'accès.



Vie du site internet :

Le site du SCoT Mont-Blanc a été réalisé par Waouh (arborescence, rédaction, design, développement) et il est géré quotidiennement par Waouh (mises à jour technique, mise à jour de contenu ...).

Le site est hébergé sur les serveurs Waouh et le nom de domaine est géré par Waouh.

Données chiffrées sur la période du 25 novembre 2023 au 25 novembre 2024 :

- Utilisateurs actifs : 1900
- Pic d'utilisateur en octobre / novembre
- Canaux principal d'arrivé des utilisateurs : - Organique via un moteur de recherche
- Direct (taper le lien direct depuis la barre d'url)
- Réseaux sociaux

Pages les plus consultées :

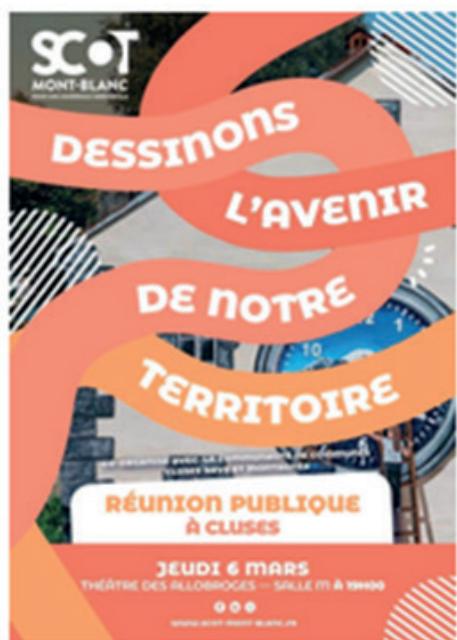
- Le SCoT Mont-Blanc / accueil = 2500 vues
- Le territoire = 574 vues
- La cohérence territorial / page le SCoT = 401 vues
- Les étapes de l'élaboration = 395 vues
- Les cartes et études du projet / page documentation = 295 vues
- Contacter le SCoT = 163 vues
- Les actualités = 151 vues



Rubrique actualité du site internet du SCoT Mont-Blanc relatant les temps forts de l'élaboration du SCoT.

Une rubrique concertation à jour facilitant l'accès à l'information

Date et lieu des concertations



Jeudi 6 mars 2025

Théâtre des Allobroges (salle M) à 19h
- co-organisé avec la communauté de communes Montagnes du Giffre



Jeudi 27 février 2025

Auditorium du palais des sports à 19h
- co-organisé avec la communauté de communes Pays du Mont-Blanc



Vendredi 22 novembre 2024

Mairie de Passy à 19h - co-organisé avec la communauté de commune Pays du Mont-Blanc

Documents utiles

[La délibération](#)

[Les affiches](#)

[Dépliant CCVCMB](#)

[Dépliant CCMG](#)

[Dépliant CCPMB](#)

[Dépliant 2CCAM](#)

[Diaporama CCVCMB](#)

[Diaporama CCMG](#)

[Diaporama CCPMB](#)

[Diaporama 2CCAM](#)

[Dépliant CCVCMB Série 2](#)

[Dépliant CCMG Série 2](#)

[Dépliant CCPMB Série 2](#)

[Dépliant 2CCAM Série 2](#)



Les comptes-rendus vidéo



Chamonix : Paysages, Écologie et Mobilité

 7 novembre 2024 – Centre des Congrès Le Majestic

Chamonix est une vallée emblématique où la question du paysage et de l'adaptation au changement climatique est cruciale. La réunion a mis l'accent sur l'étude +4°C, qui vise à anticiper les évolutions du territoire face au réchauffement climatique.

Les sujets clés abordés

→ Quelle place pour les paysages et la biodiversité ?

Le SCoT intègre une **armature paysagère** qui vise à préserver les vues emblématiques, les corridors écologiques et les espaces naturels. Les habitants ont exprimé le besoin de renforcer les réglementations pour éviter les constructions dégradant ces paysages.

→ Mobilité : comment désengorger la vallée ?

Le renforcement des transports en commun est une priorité, notamment pour limiter la saturation des routes. Les propositions incluent :

- Un meilleur cadencement des lignes de train et de bus.
- Une extension des infrastructures cyclables.

Les solutions envisagées

- ✓ Mettre en place des coupures vertes pour préserver le cadre naturel.
- ✓ Encourager la rénovation énergétique pour limiter la consommation d'énergie.
- ✓ Développer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens.

Les éléments saillants ressortis des réunions publiques

Les contributions issues du site internet :

Il est à noter que le Syndicat n'a reçu aucun courrier ou mail à l'adresse email indiquée quand bien même une large communication a été faite à ce sujet. L'absence de contribution de la part du grand public souligne non pas un manque de portage mais bien la difficulté des citoyens de pouvoir s'exprimer quant à un document de planification dont la portée reste relativement conceptuelle et peu palpable pour un public non averti malgré les efforts de diffusion de l'information réalisés à ce sujet.

3.2.2. Les réseaux sociaux

Les différentes publications sur les réseaux sociaux visent à mettre en avant les temps forts du SCoT et à informer régulièrement la population. Outils de sensibilisation également, les thématiques des différents postes permettent de diffuser des éléments de contenus du SCoT de manière ciblée et vulgarisée.

Un panel des différents réseaux sociaux a été sélectionné avec de toucher toutes les tranches d'âge et tout public.

Community management - Le bilan quantitatif :

En moyenne 2 posts par semaine : 1 post Instagram, 1 post LinkedIn

- **57 posts Instagram** sur 1 an / **57 posts LinkedIn** sur 1 an
- Duplication sur Facebook et en story et sur Youtube si vidéo
- Followers : - Instagram : 69
- LinkedIn : 175
- Facebook : 45

Pour voir les posts :

- Instagram : https://www.instagram.com/scot_montblanc/
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/scot-mont-blanc/posts/?feedView=all>
- Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61556726812001>

Un bilan mensuel de la fréquentation des pages dédiées au SCoT a été réalisé tout au long de l'élaboration du document par l'agence de Communication, cf. extrait de juillet 2024 et janvier 2025 ci-dessous. Ces bilans ont permis d'adapter la communication et la diffusion de l'information en fonction de l'analyse réalisée. Le bilan fournit également des recommandations stratégiques au Syndicat Mixte dans une optique d'amélioration permanente du contenu des plateformes dédiées.

#ANALYSE

Analyse des statistiques

Facebook :

- Impressions sur les posts (+36%)** : Cette augmentation significative montre que les posts sont devenus plus visibles, grâce à un contenu plus engageant qui génère plus de partages et de réactions.
- Impressions de la page (+13,5%)** : L'augmentation des impressions de la page indique une visibilité accrue de la page elle-même, probablement due à un contenu de meilleure qualité.

Instagram :

- Croissance des abonnés (+20%)** : Un solide gain d'abonnés suggère que les stratégies de contenu visuel attirent un plus grand nombre de personnes intéressées par le SCoT Mont-Blanc.
- Impressions (+12%)** : Une légère hausse des impressions indique une meilleure exposition des posts, contribuant ainsi à une plus grande reconnaissance du SCoT Mont-Blanc.
- Portée moyenne par jour (+33,4%)** : Une forte augmentation de la portée quotidienne signifie que les posts touchent un public plus large chaque jour, ce qui est essentiel pour augmenter l'impact des messages et des initiatives du SCoT.

LinkedIn :

- Croissance des abonnés (+10%)** : Une croissance continue des abonnés sur LinkedIn est positive, renforçant la présence du SCoT dans un réseau professionnel et augmentant son potentiel d'impact dans les cercles d'affaires et de développement régional.
- Réactions (+6%)** : Une augmentation modeste des réactions est un signe positif, indiquant que le contenu partagé résonne bien avec un public professionnel, engendrant engagement et intérêt.

www.lepoulailler.rocks



"Poule qui glousse, amasse la foule"

Community management - Juillet 2024

#ANALYSE

Analyse des statistiques

Facebook

- +38,37% d'impressions sur les publications : Les contenus gagnent en visibilité, indiquant une audience plus large atteinte.
- +53,85% d'interactions : L'engagement progresse fortement, montrant une audience plus réactive.
- +75,68% de portée moyenne par post : Chaque publication touche un public plus large, signe d'une bonne diffusion algorithmique.
- +50% de réactions : Une hausse encourageante des interactions directes avec les posts.

Instagram

- +100% de j'aime : Le contenu séduit et suscite plus d'engagement spontané.
- +100% d'interactions : Une belle dynamique qui traduit un échange renforcé avec la communauté.
- +42,31% de portée moyenne par réel : Les vidéos courtes continuent d'attirer un large public et de booster la visibilité.

LinkedIn

- +67,47% d'engagement : L'interaction sur les publications connaît une belle montée en puissance.
- +9,49% de clics : Le trafic vers les contenus liés est en hausse, signe d'un attrait pour les sujets abordés.

www.lepoulailler.rocks



"Poule qui glousse, amasse la foule"

Community management - Janvier 2025

A titre d'exemple, le réseau social Instagram a été utilisé, permettant du fait de la nature de l'application de diffuser une information « coup de poing », claire et concise. Les orientations du PAS ont été relatées sous forme de défis, tandis que quelques chiffres marquant au territoire ont été mis en exergue sur quelques story.

Les stories sauvegardées sur le réseau social permettent d'avoir la synthèse des différents posts effectués.



Extrait de la page Instagram du SCoT

Facebook

Le nombre de publication est similaire mais permet d'élargir la cible. Les articles des posts sont légèrement plus détaillés que sur Instagram, en lien avec la vocation du réseau social. Les vidéos extraites des temps forts de la concertation permettent de varier les supports de diffusion de l'information.

L'intérêt de telles publications est qu'elles sont facilement diffusables et partageable en un simple clic.

The screenshot shows the Facebook profile of SCoT Mont-Blanc. The profile picture features a stylized illustration of two people standing on a mountain peak with a large, rugged mountain range in the background. The page name is "SCoT MONT-BLANC POUR UNE COHÉRENCE TERRITORIALE". Below the name, it says "37 J'aime • 57 followers". The main post visible is a status update from "SCoT Mont-Blanc" (2 j.) with the caption: "Des échanges passionnés : retour sur la réunion publique de Cluses ! Le 6 mars dernier, les habitant-es, élu-es et partenaires se sont réunis pour parler avenir du territoire avec le SCoT Mont-Blanc. Merci à toutes et tous pour votre mobilisation, vos interrogations et vos opinions. 🌟". Below the post is a video thumbnail showing a group of people seated around a table in a conference room, with a person standing at the front. The video caption reads: "Logement, mobilité, préservation des paysages...Le SCoT avance, et c'est ensemble que nous le construisons 🌟 #S... En voir plus". On the left side of the screen, there are sections for "Publications", "À propos", "Photos", "Vidéos", and a three-dot menu. The "Photos" section shows a grid of images related to the project, including a large green square with a white 'S', a photo of a mountain path, and several smaller images with captions like "Vers un Mont-Blanc Zéro Réification Nette I" and "Construction d'un avenir durable des montagnes".

Extrait de la page Facebook du SCoT

3.2.3. Les affiches, dépliants et invitations digitales

Les affiches et dépliant ont été produits dans le cadre des temps forts de la concertation, permettant de diffuser l'information au plus grand nombre. Une affiche personnalisée par EPCI membre a été systématiquement réalisée et cela pour les deux salves de réunion publique. Chaque affiche a été accompagnée d'une invitation digitale aisément diffusable sur le site internet et d'un dépliant papier.



Invitation digitale – Réunion publique n° 1 - Présentation du diagnostic - Commune de Samoëns



Invitation digitale – Réunion publique n° 2 – Présentation du PAS et éléments de traduction réglementaire - Commune de Megève

3.3. LES OUTILS DE CONCERTATION

3.3.1. Les réunions publiques

Conformément à la délibération de prescription, l'élaboration du SCoT a donné lieu à deux séquences de réunions publiques liées à la progression de la démarche. Le choix a été d'organiser une réunion publique par EPCI adhérente au syndicat mixte. La géographie du territoire et la volonté de mobiliser un maximum de public ont confirmé ce choix.

Les réunions publiques se sont déroulées comme suit :

Les élus du Syndicat Mixte ont été largement mobilisés sur les 4 réunions. Le président du SCoT, M.Nicolas EVRAD réalise l'introduction, en complémentarité avec l'élu recevant la réunion. Le bureau d'études présente ensuite durant 45 minutes environ le contenu de la réunion. Ensuite la parole est donnée à l'assemblée. Les élus accompagnés du bureau d'études répondent aux questions et interagissent avec les participants. Les échanges ont parfois pris la forme de débat, entre les participants mais également avec élus conférant un dynamisme à cette phase de la réunion. Les échanges ont aussi permis d'approfondir certains points évoqués de façon synthétique à l'oral durant la présentation, et de revenir sur des éléments réglementaires tels que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le PLU.

Chaque réunion a en moyenne duré 2h à 2h30.

La première phase de réunion publique est intervenue suite à l'élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. La deuxième phase intervient donc après le débat du Projet d'Aménagement Stratégique en Comité Syndical.

La première phase a donné lieu à un premier temps fort de la concertation. Ces réunions ont attiré environ 250 participants. L'assemblée était constituée d'habitants, de professionnels de l'habitat et du logement ainsi que de nombreuses associations de la protection de l'environnement. Les associations se sont mobilisées sur chaque réunion publique, sur les 4 territoires permettant d'avoir un débat constructif et argumenté.

Ces 4 premières réunions publiques ont permis, outre de présenter les grands enjeux territoriaux, d'échanger avec les citoyens sur leur vision du territoire à horizon 2045. Les principales sources de préoccupation concernent l'adaptation au changement climatique, la réponse au parcours résidentiel des habitants permanents et la crainte de la détérioration de la qualité du cadre de vie, elle-même éminemment lié à l'attractivité du territoire.

Les réunions publiques se sont déroulées comme suit :

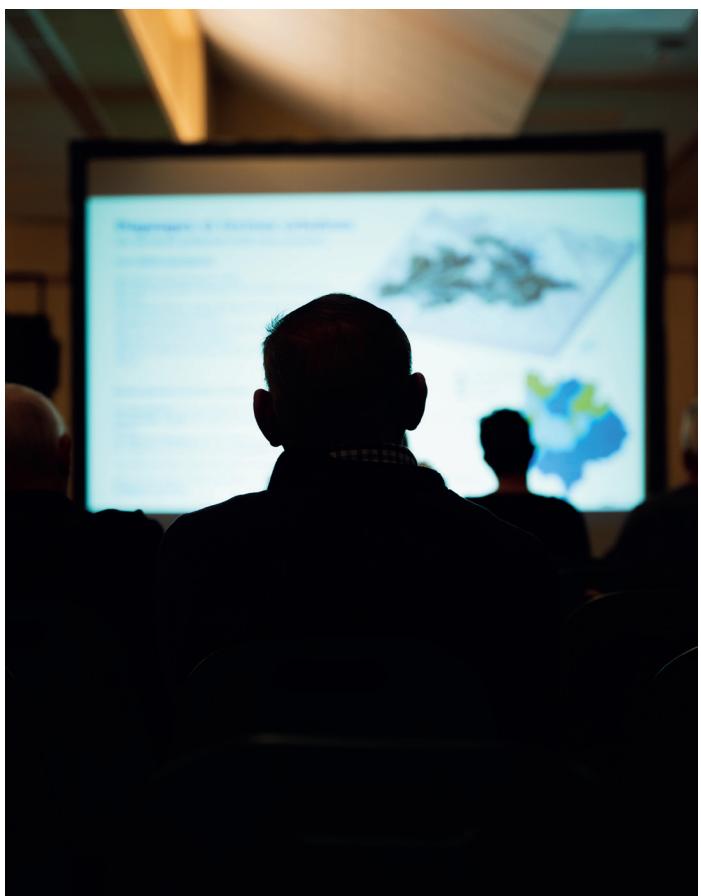
- Montagnes du Giffre, à Samoëns le 31 octobre 2024
- Vallée de Chamonix Mont Blanc, à Chamonix le 7 novembre 2024
- Cluses-Arve et Montagnes à Cluses le 14 novembre 2024
- Pays du Mont-Blanc à Passy le 22 novembre 2024



Réunion publique de Samoëns – Nicolas Evrard Président du SCoT : à gauche informe les participants sur les grandes échéances à venir - à droite : échange et débat avec les participants



Réunion publique de Samoëns – à gauche : Intervention d'une participante – à droite : présentation par Camille BERGER du bureau d'études EPODE et le directeur du SCoT Ryad SIDI-MOUSSA le 31/10/2024



Réunion publique de Cluses – échanges avec les habitants- Nicolas EVRARD Président du SCoT et Jean-Philippe MAS Maire de Cluses et élu au Syndicat Mixte. – Présentation du diagnostic territorial le 14/11/2024



Réunion publique de Chamonix – Nicolas EVRARD, Président du SCoT échange avec les participants le 07/11/2024



Echanges avec la population - Réunion publique à Passy le 22/11/2024

La deuxième phase de réunion publique a constitué le deuxième et dernier temps fort de la concertation. Ces réunions ont attiré un nombre de participants de l'ordre de 200. Une partie de l'auditoire de la première salve s'est rendu sur ces dernières réunions publiques. Elles ont donc pu mesurer comment les enjeux du diagnostic ont été traités dans le PAS, et disposer de quelques éléments de traduction réglementaire.

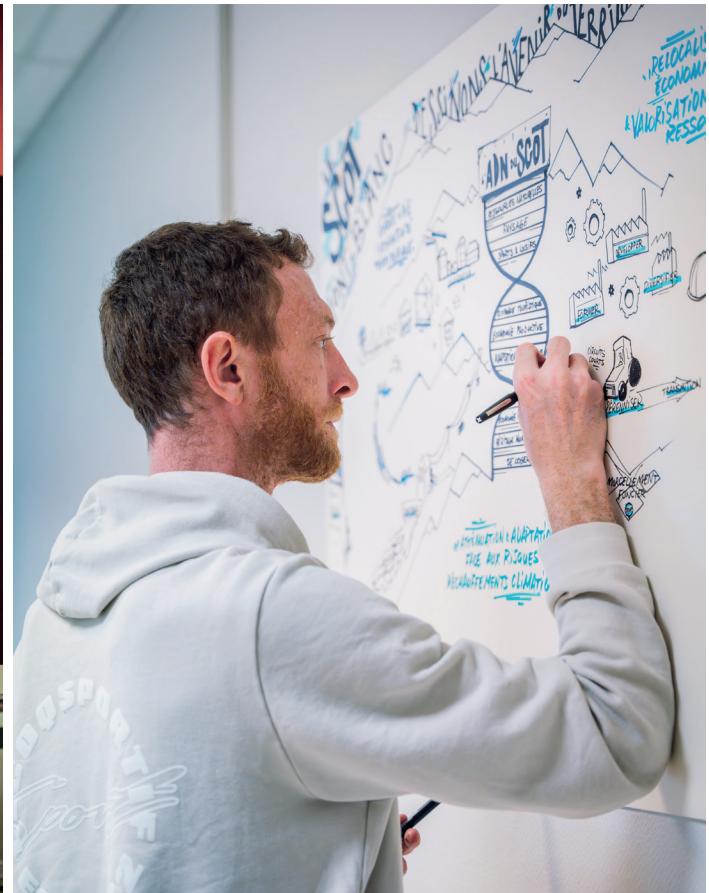
Le débat a été particulièrement axé sur l'adaptation au changement climatique sur la CCVCMB et d'une manière générale sur la réponse à l'attrition du logement permanent dans les communes de montagne. Les questions de mobilité, notamment concernant le réseau de transport en commun, ferroviaire notamment ont animé une partie du débat.

La deuxième phase des réunions publiques s'est déroulée comme suit :

- Pays du Mont-Blanc à Megève le 27 Février 2025
- Cluses-Arve et Montagnes à Cluses le 06 Mars 2025
- Vallée de Chamonix Mont Blanc, à Chamonix le 11 Mars 2025
- Montagnes du Giffre, à Taninges le 12 Mars 2025



Réunion publique à Megève – Palais des Sport le 27/02/2025



Prestation de facilitation graphique lors de la réunion publique de Cluses pour imager le propos, le territoire et le projet de SCoT



Réunion publique à Cluses le 06/03/2025

3.4. LA COMMUNICATION AUTOUR DES RÉUNIONS PUBLIQUES

3.4.1. Une communication numérique sur les temps forts de la concertation

Les communes hôtes des réunions publiques ont bien communiqué sur la tenue des différentes réunions publiques.

Site internet de la ville de Cluses – invitation digitale et communication sur la tenue de la réunion publique. Un renvoi vers le site internet du SCoT Mont-Blanc a également été fait.

Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS

- [Ma ville](#)
- [Grands Projets](#)
- [Vie pratique](#)
- [Famille](#)
- [Découvrir](#)
- [Économie](#)



La réunion publique du territoire de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes – 2CCAM dédiée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) se tiendra jeudi 6 mars à 19h, au Théâtre des Allobroges à Cluses – Salle M.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur l'aménagement, le développement et l'avenir de notre territoire.

Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit les grandes orientations pour l'habitat, les mobilités, l'environnement et l'économie locale.

On vous attend nombreux poser vos questions, partager vos idées et contribuer à l'avenir de notre territoire !

Plus d'informations : <https://scot-mont-blanc.fr/>

Téléchargez la brochure de présentation de la concertation pour le territoire de la 2CCAM

Site internet de la Ville de Cluses



> Aménager et protéger le territoire > SCoT Mont-Blanc

/// SCOT MONT-BLANC

RÉUNION PUBLIQUE LE 12 MARS 2025 À TANINGES

Le SCoT Mont-Blanc est le document qui permet aux habitants, élus, partenaires privés et publics... de se projeter sur l'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années.

Pour celles et ceux, habitant(e)s du territoire des Montagnes du Giffre, qui souhaitent échanger, partager leurs idées et participer à son élaboration, une réunion publique a lieu le mercredi 12 mars à la salle des fêtes de Taninges à partir de 19h (entrée libre).

Pourquoi c'est important ? Parce que chaque choix d'aménagement impacte notre quotidien et celui des générations futures !

+ D'INFOS

Site internet
<https://scot-mont-blanc.fr/>

[Email](#)

À TÉLÉCHARGER

Réunion publique mars 2025 / Dépliant d'information 1,56 MO - PDF

SCoT Mont-Blanc / Analyse 2016 4,82 MO - PDF

Au cœur des Alpes, dans un cadre d'exception, le SCoT Mont-Blanc, Schéma de Cohérence Territorial regroupe les 32 communes des communautés de communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des

Site internet et page Facebook de la CCMG

3.4.2. La communication par voie de presse

Les communes hôtes des réunions publiques ont bien communiqué sur la tenue des différentes réunions publiques.

Site internet de la ville de Cluses – invitation digitale et communication sur la tenue de la réunion publique. Un renvoi vers le site internet du SCoT Mont-Blanc a également été fait.

Le Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc a largement communiqué la tenue des réunions par voie de presse, que ce soit sur la phase 1, fin 2024, ou bien sur la phase 2, début 2025. Les extraits photographiques ci-dessous sont issues du site internet du Dauphiné Libéré.

Cluses

DL Une réunion publique sur le Schéma de cohérence territoriale

Le Dauphiné Libéré – 03 mars 2025 à 17:12 – Temps de lecture : 1 min



La réunion publique du territoire de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes dédiée au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) se tiendra le jeudi 6 mars au théâtre des Allobroges à Cluses (salle M) à 19 heures. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur l'aménagement, le développement et l'avenir de notre territoire. Le Scot définit les grandes orientations pour l'habitat, les mobilités, l'environnement et l'économie locale.

Plus d'infos sur www.scot-mont-blanc.fr

Taninges

DL Réunion publique sur le Scot

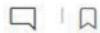
Le Dauphiné Libéré – 07 mars 2025 à 17:09 – Temps de lecture : 1 min



La réunion publique du territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre dédiée au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) se tiendra le mercredi 12 mars à la salle des fêtes de Taninges à 19 heures. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur l'aménagement, le développement et l'avenir de notre territoire. Le Scot définit les grandes orientations pour l'habitat, les mobilités, l'environnement et l'économie locale.

Chamonix**DL Une réunion publique sur le Schéma de cohérence territoriale, le mardi 11 mars à la mairie de Chamonix**

Le Dauphiné Libéré – 08 mars 2025 à 16:37 – Temps de lecture : 1 min



La réunion publique du territoire de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc (<https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/>) dédiée au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) se tiendra le mardi 11 mars à la mairie de Chamonix à 19 heures.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur l'aménagement, le développement et l'avenir du territoire. Le SCoT définit les grandes orientations pour l'habitat, les mobilités, l'environnement et l'économie locale.

Infos sur www.sco-mont-blanc.fr

Un article relativement détaillé est paru suite à la réunion publique de Megève. Un journaliste du Dauphiné avait effectivement été convié à la réunion.

Megève

DL « Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est d'abord un projet politique »

Définir les objectifs de développement et d'aménagement d'un territoire : voici l'objectif du Scot, le Schéma de cohérence territoriale. Celui du Mont-Blanc, qui concerne les communes des intercommunalités vallée du Mont-Blanc, Pays du Mont-Blanc, Cluses Arve et montagnes et Montagnes du Giffre, a été présenté lors d'une réunion publique jeudi à Megève.

Évelyne Perinet Marquet - 01 mars 2025 à 16:22 | mis à jour le 01 mars 2025 à 18:19 - Temps de lecture : 3 min



La présentation du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Mont-Blanc n'a pas eu la cote auprès du public ce jeudi 27 février. La salle de l'auditorium était à peine remplie à moitié. « Le Scot est un document stratégique qui propose les grandes orientations pour les 20 ans à venir, expliquait en préambule Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève. C'est un projet de territoire pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques locales. » Il s'agit de définir des objectifs de développement et d'aménagement du territoire sur quatre communautés de communes : vallée du Mont-Blanc, Pays du Mont-Blanc, Cluses Arve et montagnes, Montagnes du Giffre. Suite à un diagnostic, qui a révélé divers enjeux, un projet d'aménagement stratégique (PAS) a été élaboré (voir ci-contre).

« C'est un gros projet, le travail s'est fait en bonne concertation, relatait Nicolas Evrard, maire de Servoz et président du Scot. Nous avons pu échanger et partager nos expériences sur différentes problématiques. » Ces enjeux concernent le maintien de la population, la qualité de l'eau, l'agriculture, l'accueil touristique, la mobilité, l'accessibilité, etc.



« Accompagner les communes dans leur projet »

Nicolas Evrard, président du Scot

« Le Scot est d'abord un projet politique. Il permet d'exister collectivement. Le rôle des élus est déterminant dans cet exercice, poursuivait M. Evrard, mais nous avons 25 ans de retard. » Selon lui, jusqu'à présent, les communes travaillaient chacune dans son coin, sans coordination avec les voisines, dans la mise en œuvre des investissements ou des règles nationales. « Le Scot est prévu pour accompagner les communes dans leur projet », indiquait encore M. Evrard.

Après la présentation du projet d'aménagement stratégique, la parole était donnée au public. « Nos communes perdent des habitants, analysait Marc Béchet, comment enrayer cette perte et qu'est-ce que la servitude de résidence principale ? » interrogeait-il. « Le logement est un enjeu clef, lui répondait Nicolas Evrard. Nous étudions la mise en place de différents mécanismes dont la servitude de mixité sociale, pour obliger les constructeurs à faire du logement social, ou la servitude de résidence principale. Sur un tènement destiné à la vente, une parcelle serait dédiée au logement permanent. »





Pour les élus, la solution reposerait encore sur les propriétaires fonciers. « C'est un poids supplémentaire sur les résidents permanents, intervenait à son tour Lionel Burille, quand on connaît déjà les prix du foncier et les coûts des droits de succession. » Ce sujet faisait réagir Jean-Claude Ours. « Le Scot est un ensemble de vœux pieux. C'est aussi un document qui va s'imposer à nous. Mais est-ce qu'il pourrait être un outil qui porterait les messages forts auprès de l'État, comme ce problème de transmission des biens ? » interrogeait-il. « C'est un enjeu déterminant, lui répondait Nicolas Evrard. Un message commun est plus fort, surtout si on fait bloc. » L'approbation du Scot est prévue pour la fin de l'année, suite à une enquête publique. D'ici là, l'ensemble des plans locaux d'urbanisme devront être mis en compatibilité avec le Scot.

► 32 communes ► 120 000 habitants ► Taux de croissance démographique 0,35 % ► 550 000 actifs, dont 81 % travaillent dans le territoire du Scot ► 91 zones d'activités économiques ► 260 000 lits marchands ► 50 % de résidences secondaires en moyenne ► 15 % du territoire est en zone Natura 2000.

Politique

Megève

+

3.4.3. Communication sur les ondes de Radio Mont-Blanc

La totalité de la tenue des réunions publiques a été communiquée sur Radio Mont-Blanc à raison 3 annonces de 15 secondes chacune par jour sur 7 jours, soit 40 passages environ pour 1 réunion publique permettant d'intensifier et de relayer la communication faite à ce sujet.

Date	H. Ecran	H. Plan	Code	Message	Audio	Duree	P
21/02/2025	07:26:00	07:26:38	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
21/02/2025	08:26:00	08:26:17	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
21/02/2025	18:26:00	18:26:11	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
22/02/2025	07:26:00	07:26:00	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
22/02/2025	08:26:00	08:26:21	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
22/02/2025	18:26:00	18:26:00	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
23/02/2025	08:26:00	08:26:19	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	
23/02/2025	18:26:00	18:26:01	6746	Réunion Publique Scot 27-02-25	PUB0000006746.mp3	00:15	

Extrait communication Radio Mont-Blanc 1 journée type pour la réunion publique du 27/02 au Palais de Sports de Megève

3.5. L'ÉTUDE CEREMA : TERRITOIRE À + 4°C

Le SCOT Mont-Blanc participe au programme «Territoires adaptés au climat de demain» destiné aux adhérents du Cerema, permet d'accompagner 25 territoires dans la définition de leur stratégie d'adaptation au changement climatique, et de formaliser une méthodologie répliable.



Séminaire et table-ronde dans le cadre de la restitution du diagnostic des vulnérabilités du territoire – Décathlon de Passy le 07/02/2025

Il s'agit de **consolider et d'amplifier leurs stratégies et plans d'action en matière d'adaptation au changement climatique**. Le Cerema propose - en partenariat avec la Fabrique des Transitions - d'appuyer les territoires volontaires dans une approche :

- soit **intégrée**, en mettant en place une stratégie d'adaptation transversale à l'ensemble des politiques publiques ;
- soit **sectorielle**, en mettant l'accent, au choix, sur une des cinq thématiques d'accompagnement : bâtiment, infrastructures, aménagement urbain, risques naturels, ressource en eau.

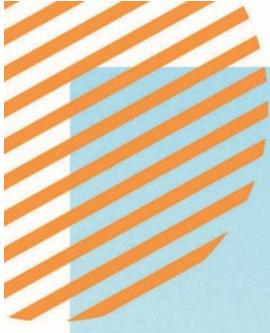
Les collectivités participantes bénéficieront d'un **appui local en ingénierie et en conduite du changement du Cerema et de la Fabrique des Transitions** sur une durée de 18 mois, et seront intégrés dans une **dynamique de réseau permettant une montée en compétence collective**. Les autres opérateurs publics, notamment l'ADEME, seront impliqués dans la mise en œuvre de ce programme, afin de favoriser la cohérence des approches proposées par les acteurs publics.

Dans cet objectif, le programme +4°C s'articule autour de 3 leviers essentiels pour l'ancre de la stratégie dans les territoires :

- Un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique solide, qui permette de concrétiser les effets du changement climatique sur le territoire et ainsi de mieux s'y préparer avec des trajectoires d'adaptation
- Une montée en compétence de la collectivité sur l'adaptation au changement climatique afin qu'elle puisse anticiper les impacts et piloter au fil du temps sa trajectoire d'adaptation
- La mobilisation des élus, de l'ensemble de la collectivité et d'un éco-système d'acteurs (citoyens, partenaires), pour permettre une transformation systémique dans une démarche de coopération territoriale.

Bien que l'étude soit réalisée en parallèle du SCoT, il est intéressant d'intégrer la restitution de ce temps fort de la concertation. Les socioprofessionnels ainsi que les élus des différentes communes du SCoT et les partenaires institutionnels ont été conviés et ont répondu présent pour ce temps d'échange.

Cela a permis d'affiner d'opérer une approche transversale et complémentaire de la traduction du Projet d'Aménagement Stratégique au sein du DOO, sous le prisme de l'adaptation au changement climatique.
Le Compte-rendu détaillé figure ci-après.



Séminaire du SCoT Mont Blanc / Territoires adaptés +4°

« Transition écologique et redéploiement productif de l'économie »

Passy
Vendredi 7 Février 2025
Mountain Store



Introduction

L'animation du séminaire est assurée par Olivier Pastor.



Interventions liminaires

- Olivier Colloc, Decathlon, ouvre la séance.
- Raphael Castera, Maire de Passy, se félicite de la mobilisation importante autour du SCoT et insiste sur les enjeux majeurs du territoire, notamment les services de santé et la ressource en eau.
- Nicolas Evrard, président du SCoT, rappelle que c'est la seconde édition du Comité Local de Développement et des Transitions. Il souligne le retard accumulé en matière d'aménagement (25 ans après la loi SRU) et la nécessité de changer d'approche : ne plus subir les contraintes réglementaires descendantes mais être force de proposition. Il appelle à une gouvernance participative et horizontale, impliquant tous les acteurs, avec l'appui du Cerema et de la Fabrique des transitions.
- Séverine Bourgeois (Cerema) présente son organisme comme un établissement public expert dans l'adaptation au changement climatique, la mobilité et l'aménagement. Le SCoT Mont Blanc, en y adhérant, bénéficie d'un accompagnement sur ces enjeux cruciaux.
- Le sous-préfet de Bonneville insiste sur l'importance du territoire, observé à l'échelle nationale pour ses spécificités et les défis qu'il affronte. Il rappelle la diversité des 32 communes impliquées et appelle à la coopération et à l'élaboration d'une stratégie à 20-25 ans.

La Fabrique des transitions

Intervention de Jean-François Caron

Jean-François Caron partage l'expérience de Loos-en-Gohelle, ancienne commune minière, devenue un territoire de transition exemplaire. Il insiste sur la nécessité d'aligner les élus, les agents, les acteurs socio-économiques et l'État pour débloquer les situations.

Enseignements tirés du Plan Avenir Montagne (61 territoires)

- Comprendre les mutations : anticiper les risques (fonte du permafrost, sécheresse, éboulements) et leurs conséquences sur l'économie locale.
- Changer de regard : ne pas se limiter au tourisme mais développer une approche systémique.
- Lever les blocages : favoriser le dialogue pour surmonter les résistances et dépasser les logiques cloisonnées.
- Valoriser les dynamiques locales en mesure de structurer un projet de territoire plus large.
- Assurer une stratégie de transition efficace : fixer un cap clair, favoriser la participation des acteurs et prendre le temps de construire un récit collectif.

La Fabrique des transitions

Diagnostic Sensible par Benoît Nénert

Forces du territoire

- Richesse naturelle, économique et patrimoniale : position stratégique frontalière.
- Dynamisme des initiatives locales : forte implication sociétale.
- Efforts en matière d'énergie et de qualité de l'air : dispositifs existants (PPA, énergies renouvelables) mais à renforcer.
- Gestion de l'eau : rôle du SM3A dans la coopération intercommunale.

Faiblesses et fragilités

- Manque de coopération intercommunale : la richesse financière freine parfois la mutualisation.
- Mobilité cloisonnée : manque d'interopérabilité entre les modes de transport.
- Gestion de l'eau : signaux alarmants (sécheresses, prix de l'eau, baisse de qualité, fonte des glaciers).
- Manque d'implication citoyenne : participations institutionnalisées mais peu intégrées aux réflexions stratégiques.

Vision de la transition

- Prise de conscience du changement climatique partagée, mais vision technique dominante.
- Absence de cohésion sociale dans les discussions, alors que les inégalités et tensions peuvent s'aggraver.
- Manque d'un projet de territoire global : besoin d'un cadre politique clair et d'une vision à long terme.

Recommandations et perspectives

Changement de paradigme

- Regarder les réalités en face : affronter les fragilités, anticiper les crises économiques et environnementales.
- Valoriser le patrimoine et l'histoire locale : ex. guide patrimonial de la Vallée de Chamonix.
- S'appuyer sur des projets pilotes pour créer une dynamique.

Approfondir la coopération

- Structurer le SCoT comme outil de concertation : réunir élus, société civile et acteurs économiques.
- Associer pleinement les citoyens à la réflexion sur la transition.
- Apprendre à travailler ensemble : favoriser les dynamiques collectives et sortir d'une approche purement technique.

Construire un nouveau récit territorial

- Définir une ambition commune pour le territoire à l'horizon 2045.
- Explorer de nouveaux modèles économiques et sociaux, adaptés aux mutations climatiques et industrielles.
- S'inspirer des initiatives réussies dans d'autres territoires.

Conclusion

- Le séminaire marque une étape décisive pour le SCoT Mont Blanc. L'urgence climatique impose d'accélérer les transitions écologiques et économiques, en impliquant tous les acteurs du territoire. La réussite repose sur une vision commune, un cadre de coopération efficace et une capacité à dépasser les clivages pour construire un avenir résilient et solidaire.

Résumé détaillé des échanges sur le diagnostic sensible

1. Délégué territorial Fondation du Patrimoine CCPMB et vallée de Chamonix : Peu de mentions de la biodiversité dans les discussions, ce qui soulève des questions sur sa place dans les projets locaux.

2. Co-administratrice de Giffre en Transition : Elle soulève la question de l'articulation des solutions pratiques issues de la synthèse. En particulier, elle s'inquiète du consensus autour des retenues collinaires, qui sont souvent présentées comme une solution pour stocker de l'eau potable. Cependant, de nombreux hydrogéologues estiment que cette approche est inefficace, ce qui crée des tensions.

3. Simple citoyenne : Elle interroge sur la nature du changement de paradigme, s'il est véritablement systémique. Elle fait référence aux points de rupture possibles et à la nécessité d'un plan global, en opposition à des solutions fragmentées. Elle souligne que l'approche par le SCoT pourrait être la meilleure échelle pour un changement systémique.

o Réponse de Benoît : *Le changement de paradigme est effectivement une manière de parler d'un changement systémique. Cela passe par un changement de posture et de perception de nos actions. La mise en récit est un outil pour favoriser cette prise de conscience collective.*

4. Maire de Samoëns : Il estime que pour réussir un projet commun, il faut rassembler les acteurs. Il réfute l'idée selon laquelle les visions des élus et des autres acteurs seraient opposées, ce qui rendrait la collaboration difficile.

o Réponse de Benoît : *Les élus font face à des difficultés importantes dans leur travail, malgré les critiques souvent émises. L'analyse visait à illustrer ces défis et non à opposer les élus aux autres acteurs. Il est essentiel de ne pas mélanger les genres et de mieux comprendre la complexité du rôle des élus.*

5. Association aux Houches (EEDD) : L'association soulève que l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est essentielle, mais ne figure pas parmi les axes du projet. Elle insiste sur le fait que cette question est transversale et fondamentale pour instaurer une culture commune.

o Réponse du maire de Passy : *Il précise que l'EEDD n'est pas du ressort du SCoT, mais qu'il relève des intercommunalités. La CCPMB gère ce domaine via ses services environnementaux. Les réserves naturelles locales contribuent à la préservation de la biodiversité. Le SCoT prend en compte des thématiques comme*



l'eau et la santé, et la question de l'eau, notamment l'assèchement des prairies et des sources en montagne, est une priorité.

6. Guide de haute montagne et stagiaire chez Mountain Wilderness : Ce guide s'interroge sur l'attractivité touristique et la nécessité de trouver un équilibre entre les choix d'attractivité, la sobriété, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il note qu'il existe une sorte de «plafond de verre» concernant la clientèle et la capacité d'adaptation du secteur.

7. ASTERS Conservatoire d'espaces naturels : L'organisation met en garde contre une dépendance excessive aux solutions technologiques. Elle défend l'approche du Système Agroforestier Naturel (SAFN) et affirme que la préservation de la biodiversité passe avant tout par la qualité de la matrice écologique, plutôt que par des solutions technologiques seules.

Ces échanges montrent une diversité de perspectives sur la gestion du territoire, la biodiversité, et les solutions face aux défis environnementaux. Le débat porte sur la nécessité d'un changement systémique, l'importance de la coopération entre acteurs publics et privés, et la place des technologies par rapport aux approches naturelles et préventives.

Résumé détaillé des pitchs des ateliers :

1. Pitch Atelier 1 : Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

Expert Stephan Degeorges (CAUE), Simon Berrens Bettex (Morillon et SMIX), Ryad Sidi Moussa (SCOT), Bruno Lyonnaz (2CCAM)

L'objectif est de préparer le territoire à affronter l'imprévisible, sans se focaliser uniquement sur une prospective rigide, mais en intégrant des projets expérimentaux et adaptatifs. Plutôt que de tout résoudre d'un coup, l'accent est mis sur l'expérimentation, la mixité sociale et économique pour redonner de la valeur au foncier déjà aménagé. L'idée est de trouver de nouveaux usages pour ces espaces afin de mieux protéger les zones non aménagées. Cette approche expérimentale pourrait déboucher sur de nouvelles appropriations législatives et, à partir des résultats de ces expérimentations, proposer des trajectoires viables à l'échelle du SCoT. À terme, l'objectif est de créer un atlas des territoires du futur, qui regrouperait les meilleures pratiques et modèles pour un développement durable et résilient.

2. Pitch Atelier 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Pierre Viard du Cabinet Utopies, Fabrice Gyselinck (Thyez, Conseiller régional, SMIX), Pascal Bride (SCOT), Lucille Petry (CCVCMB)

Cet atelier se concentre sur la relocalisation économique, en valorisant les ressources existantes et les chaînes de valeur locales. Il s'agit de partir des éléments déjà présents sur le territoire, notamment un bassin industriel robuste et un riche patrimoine naturel, pour créer une dynamique de coopération. L'atelier propose de soutenir les acteurs économiques et d'encourager la création de tiers-lieux où ces acteurs peuvent se rencontrer, échanger et innover ensemble. L'idée est de bâtir une économie locale plus forte et plus durable en réutilisant au maximum les ressources locales, ce qui permettrait à la fois de relocaliser la production et de renforcer la résilience du territoire face aux crises économiques et environnementales.

3. Pitch Atelier 3 : Atténuation et adaptation

Philippe Vivière (Cerema), Hervé Villard (CCVMB), Sylvie Duplan (CCMG), Jeremy Payen (CCPMB)

Cet atelier aborde les questions de l'atténuation des impacts du changement climatique et de l'adaptation des territoires aux futures conditions climatiques. Il s'agit de déterminer l'état actuel du territoire et de définir les étapes à venir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux scénarios de réchauffement climatique, notamment dans un contexte où une hausse de +4°C est envisagée. L'atelier vise à faire ressortir les éléments communs entre les différents territoires impliqués, en identifiant les actions prioritaires et les synergies possibles. L'objectif est de préparer le territoire à un avenir plus chaud, en anticipant des mesures concrètes pour limiter les impacts négatifs tout en préservant la qualité de vie.

Ces pitchs montrent une volonté de transformation du territoire en intégrant des approches innovantes et collaboratives pour relever les défis écologiques, économiques et sociaux actuels. Chaque atelier propose une réflexion sur les actions à mettre en place pour un avenir plus durable et résilient, en utilisant à la fois des approches locales, expérimentales et structurées

Résumé détaillé de la synthèse des ateliers :

1. Agence EPODE (Camille Berger):

Le sujet des dispositifs et acronymes liés à la gestion territoriale a été soulevé comme un obstacle pour les élus et les acteurs locaux, qui peinent à s'y retrouver face à la complexité du vocabulaire et des processus administratifs. La question du foncier est ressortie comme un enjeu majeur et transversal, particulièrement dans le contexte du SCoT. L'enjeu global est jugé systémique et pluriel, ce qui souligne la nécessité de penser le territoire de manière globale et intégrée. La création d'un premier SCoT serait un point de départ pour instaurer une cohérence territoriale, mais la complexité de la situation nécessite une approche systématique et collaborative pour surmonter les défis multiples du territoire.

2. Matthieu Battais (CCMG)

Matthieu Battais met l'accent sur le fait que la coopération repose sur l'acceptation et la gestion des conflits. Selon lui, à travers les débats, des points de vue différents émergent, mais cela soulève la question de savoir si une somme de réactions individuelles peut réellement aboutir à un projet collectif cohérent. Il questionne ainsi la capacité des acteurs à construire un projet partagé à partir de visions parfois divergentes. À la CCMG, il propose de travailler sur le prisme du rêve, du désir et du sens pour aller au-delà des divergences et chercher une évidence qui soit une plus-value majeure du paysage. Il souligne que cette approche pourrait être au cœur du projet désirable, en identifiant des enjeux communs à traiter collectivement. Le défi des prochaines années réside dans cette capacité à agir sur des enjeux partagés, tout en conciliant les visions et les intérêts de chacun.

En résumé, la synthèse des ateliers met en lumière l'importance de cohésion et de coopération pour construire un projet collectif, malgré les divergences et les conflits d'intérêts. Les enjeux systémiques tels que la gestion du foncier, la transition écologique et la planification territoriale nécessitent une approche collaborative et une vision partagée pour être réellement efficaces. Le défi est de concilier les désirs individuels et les besoins collectifs afin d'aboutir à un projet territorial qui soit à la fois désirable et réaliste.

Atelier 1 : Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- Aborder la question des nuisances sonores dans l'axe du cadre de vie
- Enjeu de la disponibilité et l'accessibilité du foncier pour développer du logement partagé (hébergements intergénérationnels) pour répondre aux besoins des personnes isolées - jeunes et personnes âgées) et répondre aux exigences de la loi ZAN (gestion économique de l'espace), mettre en application les servitudes de logements permanents
- Conforter la dynamique territoriale active : disposer d'un territoire vivant et habité qui se renouvelle dans sa population permanente (avoir emploi et logements en réponse)
- Quel équilibre par rapport à la pression touristique, préservation des espaces naturels?
- Développer la mobilité et les connexions entre les CC du SCOT
- Mobiliser le foncier existant des espaces déjà bâties

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Foncier : mettre en place une stratégie foncière à l'échelle du SCOT, faire évoluer la réglementation pour permettre la mise en application de l'encadrement des loyers (le moment venu, pourra être mis en oeuvre par les collectivités qui le souhaitent)
- Garantir la pérennité des logements permanents malgré les nouveaux outils existants
- Aménager différemment : réhabilitation pour dégager du foncier, renforcer la mobilité
- Disposer d'un stock alimentaire territorial



Atelier 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- relocalisation : c'est aussi maintenir du savoir faire, travailler au développement des entreprises locales et à la diversification de leurs activités
- Territorialiser les chaînes de valeur avec des outils d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale
- Enjeu de l'autonomie alimentaire

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- logement: besoin de logements pour les habitants permanents
- accès au foncier économique et agricole, résorption des friches, densification dans un contexte de limitation de la consommation foncière, avec un enjeu fort de maîtrise foncière
- besoin de concertation et de perspective au delà des multiples petites actions / initiatives



Atelier 3 : Atténuation et adaptation face aux risques climatiques

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- S'adapter aux réalités des ressources disponibles en lien avec les changements climatiques (eau, foncier, mobilité)
- Optimiser l'offre d'hébergements touristiques en réponse aux besoins et à la capacité d'accueil du territoire (ressources, dimensionnement, ...)
- Bien qualifier les vulnérabilités
- Ne pas perdre de vue la fonctionnalité des milieux naturels face à l'augmentation des fluxs (fréquence et période)

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Avoir un document qui puisse être validé par les élus
- Oser affirmer plus de convictions avec un vocabulaire plus dynamique et moins consensuel
- Équilibre délicat entre la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle



Réactions

Nora Beriou souligne une évolution significative des échanges entre les réunions publiques et le séminaire, marquée par un courage renouvelé pour faire face aux réalités. Elle insiste sur le fait que, désormais, l'accent est mis sur des enjeux essentiels tels que l'agriculture et l'industrie, et non plus uniquement sur le tourisme, comme cela était le cas au début.

De son côté, Camille Berger (EPODE) rappelle que le changement climatique n'est pas toujours directement palpable, et que le SCoT peut parfois sembler abstrait. Elle souligne la nécessité de concrétiser les enjeux et les actions, car il est important de ne pas se limiter à une approche conceptuelle. Un besoin évident se fait sentir : celui de passer à des initiatives tangibles et de donner une dimension pratique aux démarches entreprises.



1. Deux ressentis importants :

Jean François Caron met en avant deux questions fondamentales qui résument les enjeux du travail collectif :

- Comment faire ensemble ? Cette question renvoie à la nécessité de construire une dynamique collective forte, en favorisant l'engagement de chacun et en mettant en place des mécanismes de coopération efficaces.
- Comment faire projet et passer à l'acte ? Il souligne l'importance de ne pas se limiter à des discours ou des idées, mais de concrétiser les projets, de passer à l'action.

2. Chouchouter la dynamique collective :

Jean François Caron insiste sur le fait que la dynamique collective est un élément précieux et qu'il est crucial de l'entretenir et de la renforcer. Selon lui, cette dynamique est un point d'appui majeur, car il y a des attentes et un vrai concernement de la part des acteurs du territoire. Cependant, il met également en garde contre sa fragilité, soulignant que les facteurs de risques sont présents : si l'on tombe trop brusquement, la chute peut être douloureuse. Il est donc essentiel de maintenir un équilibre et de bien prendre soin de la dynamique collective.

3. Articulation du diagnostic Cerema et du diagnostic sensible :

Un point intéressant soulevé est l'articulation entre le diagnostic objectivé réalisé par le Cerema et le diagnostic sensible des acteurs locaux. Jean François Caron voit cette association comme un moyen de mieux appréhender les réalités du territoire à la fois de manière rationnelle et émotionnelle. Le Cerema poursuivra cette démarche pour rendre l'analyse plus complète et intégrée.

4. Trois propositions pour aller de l'avant :

- Conforter la dynamique collective avec de la méthode : Jean François Caron insiste sur la nécessité de renforcer la dynamique de travail ensemble avec des méthodes structurées, pour garantir que les actions et décisions soient cohérentes et efficaces.
- Anticiper les enjeux stratégiques : Il propose de repérer des sujets stratégiques et potentiellement risqués, et de les prendre comme objets transactionnels sur lesquels les acteurs pourront apprendre à travailler ensemble. La peur (par exemple, les risques naturels comme un écroulement de montagne ou une pénurie d'eau) et le désir (la volonté d'agir pour un avenir meilleur) sont les moteurs de la mobilisation collective. Ces enjeux peuvent être transformés en prototypes de construction collective.
- Créer une exemplarité : Le territoire a un potentiel exemplaire, pouvant devenir un modèle pour d'autres. Le SCoT peut être l'endroit où émerge une vision commune pour l'avenir du territoire. Il met en avant l'importance de construire cette vision de manière itérative, avec des méthodes adaptées, et d'y insérer un fil rouge. Selon lui, un projet de territoire doit être joyeux pour perdurer dans le temps.

En conclusion, Jean François Caron appelle à transformer les bonnes dynamiques actuelles en projets concrets, à prendre des décisions stratégiques réfléchies, et à cultiver un environnement de coopération et de vision partagée pour faire face aux défis du territoire.

Intervention de Jean-Marc Farini, Directeur de France & International, Compagnie des Alpes

Jean-Marc Farini, habitant de la vallée de Chamonix et directeur du développement de la Compagnie des Alpes, est également coprésident de la Communauté Montagne à la Caisse des Dépôts. Il souligne que la montagne, en tant qu'environnement spécifique, nécessite des réponses particulières pour répondre aux défis qu'elle rencontre.

Il présente l'idée du groupe Caisse des Dépôts (composé de multiples filiales comme la Banque des Territoires, BPI France,

Compagnie des Alpes, EGIS, CDC Biodiv, Transdev, etc.) d'offrir quatre champs de solutions adaptées aux territoires de montagne. Ces champs sont les suivants :

1. Habitat et rénovation urbaine :

Jean-Marc Farini met l'accent sur l'importance de rééquilibrer l'attractivité et l'habitabilité des territoires de montagne, en plaçant les habitants au cœur des réflexions. Cela implique de penser à la rénovation urbaine de manière à garantir une meilleure qualité de vie pour les résidents tout en renforçant l'attractivité des territoires.

2. Transformation touristique et économique :

Il insiste sur la nécessité de repenser la filière touristique, notamment l'après-ski, en créant de la valeur durable dans la montagne. Selon lui, bien que le ski ne soit pas voué à disparaître, il existe plusieurs voies possibles pour diversifier et transformer l'économie montagnarde au-delà de l'hiver et des activités liées au ski. Il évoque la volonté de structurer correctement ces projets et de soutenir les bonnes gouvernances, en s'assurant que les démarches sont pertinentes et cohérentes avec les enjeux territoriaux, comme cela peut être le cas avec des outils comme le SCoT. La Caisse des Dépôts et ses filiales sont prêtes à accompagner ces initiatives, mais à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre de gouvernance solide.

3. Ressources naturelles et risques :

Un autre domaine clé pour le groupe Caisse des Dépôts est la gestion des ressources naturelles et des risques en montagne. Jean-Marc Farini évoque la nécessité de protéger les ressources naturelles tout en prenant en compte les risques environnementaux spécifiques aux territoires de montagne, tels que les avalanches ou les glissements de terrain.

4. Services à la population en station :

Il souligne également l'importance de renforcer les services à la population dans les stations de montagne, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants permanents tout en répondant aux besoins des touristes. Cela inclut la mise en place de services adaptés pour améliorer le quotidien des résidents et assurer la pérennité des territoires montagnards.

En conclusion, Jean-Marc Farini propose une approche multidimensionnelle pour la montagne, intégrant l'habitat, la transformation économique, la gestion des ressources et des risques, ainsi que les services à la population, avec pour objectif de créer un équilibre durable entre les besoins des habitants, des touristes et de l'environnement.

Clôture du Séminaire par Nicolas Evrard, Président du SCoT

Nous étions plus de 100, bien au-delà du CLDT, ce qui témoigne du succès de nos travaux et de l'intérêt croissant pour notre territoire. C'est une preuve tangible de l'engagement de nos habitants, tous très motivés, et un symbole fort de la fierté que nous ressentons pour notre région dans tous ses domaines, à commencer par l'environnement. Nous avons ici une diversité remarquable : des militants écologistes, des acteurs associatifs, des industriels du décolletage, de la dentisterie, de la domotique...

Nous portons une histoire incroyable, marquée par notre capacité à créer de la richesse et à reconquérir notre souveraineté économique, notamment par l'acquisition d'investissements industriels. Nous sommes fiers de notre tradition d'accueil et du tourisme qui en découle.

Nous disposons de nombreux atouts pour faire perdurer cette histoire et offrir à chacun la possibilité de vivre et travailler ici, c'est cela, notre projet commun : un projet authentique et durable pour notre territoire, qui se concrétise grâce aux travaux que vous avez réalisés et qui donneront une âme au DOO.

Cependant, un enjeu majeur nous dépasse : les risques, les peurs et les inquiétudes qui planent sur nos vallées de montagne. Nous avons longtemps fait face à l'émigration et, parfois, nos communes sont contraintes de prendre des décisions difficiles. Nous savons que l'action est nécessaire, mais aussi que l'unité est essentielle pour que ces défis soient surmontés. Quant à ceux qui ne sont pas présents aujourd'hui, ils se priveront des discussions les plus importantes. Les meilleurs étaient dans la salle, et ensemble, nous avons les clés pour avancer.

Pour aller de l'avant, nous avons plusieurs réunions publiques prévues : le 27 février à Megève, le 6 mars à Cluses, le 11 mars

à Chamonix, et le 12 mars à Taninges. Ces rencontres seront l'occasion de renforcer notre solidarité, d'unir nos forces et de consolider notre territoire.

Je l'espère, nos amis d'Annecy, du Grand Genève, comprendront qu'il faut désormais compter avec nous.



Interventions et échanges lors du séminaire

3.6. LA FACILITATION GRAPHIQUE : IMAGER POUR IMAGINER

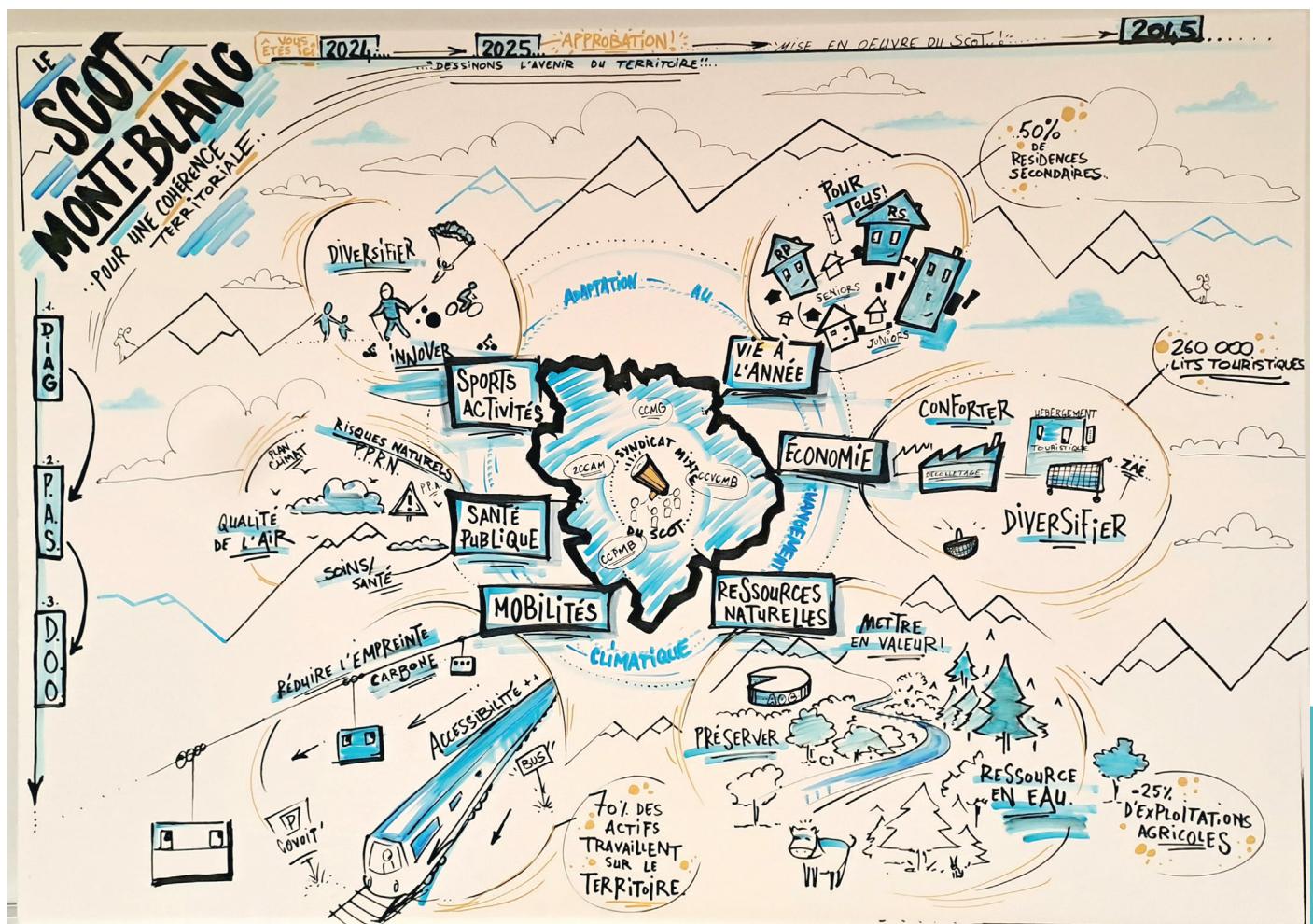
L'élaboration du SCoT a été l'occasion de proposer une forme de concertation ludique, imageant le projet politique et permettant de délivrer une information intergénérationnelle, accessible et vulgarisé par le biais d'une production graphique et artistique.

La facilitation graphique permet de capturer graphiquement les échanges et de :

- Collecter les idées et ainsi jongler avec les différents points de vue
- Structurer et mettre en lien pour éclairer les connexions
- Encrer (et ancrer) pour donner à voir en allant à l'essentiel

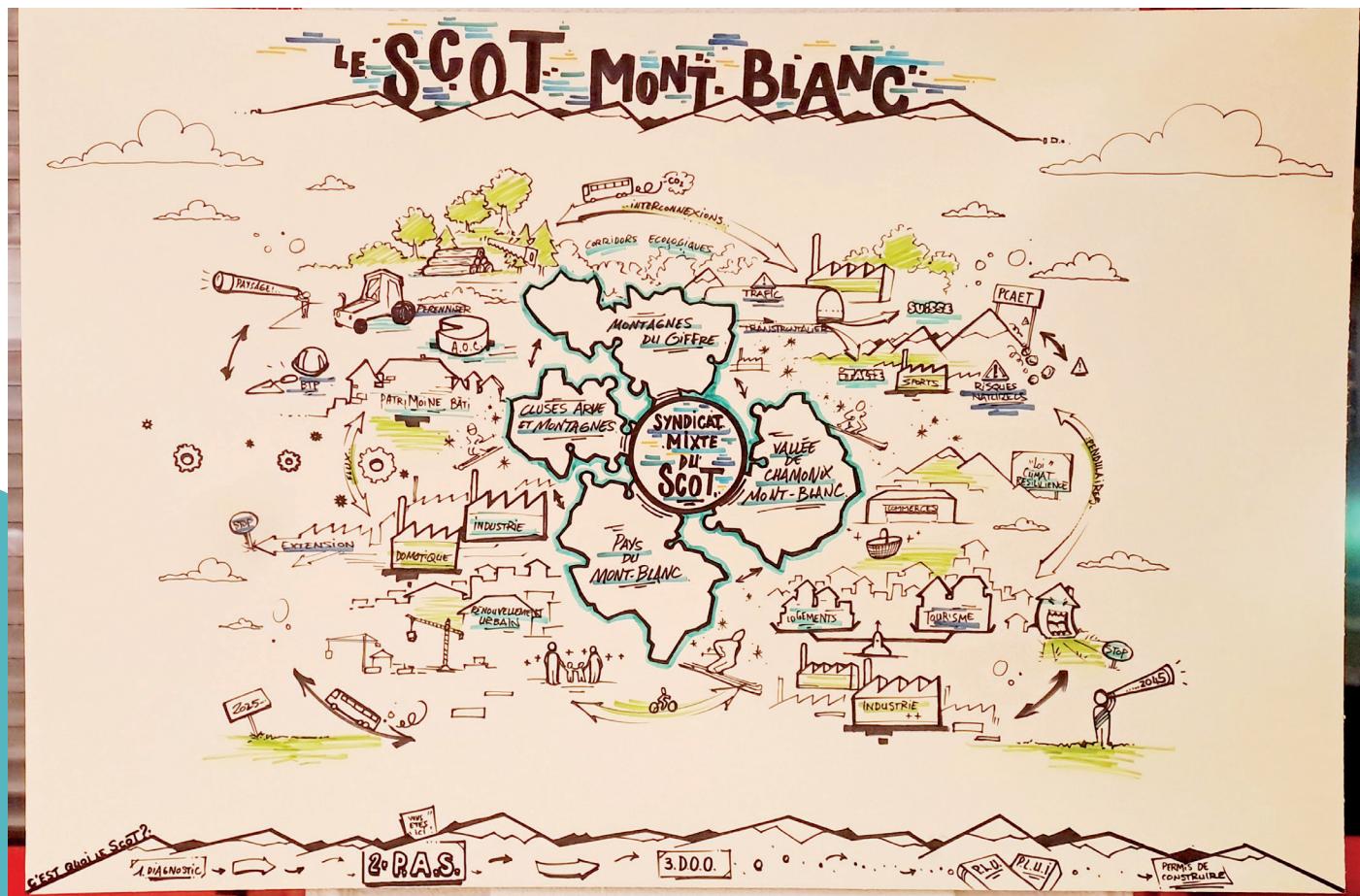
Cela a permis de faire ressortir l'ADN du territoire et de créer du lien avec les participants des temps forts de la concertation. En effet l'œuvre est présentée après le débat et permet de conclure le propos sur une approche visuelle simple et appréciée de la plupart des participants.

Ainsi, un facilitateur graphique a retranscrit le propos des élus et techniciens ainsi que des administrés, pour laisser une trace palpable de la concertation.

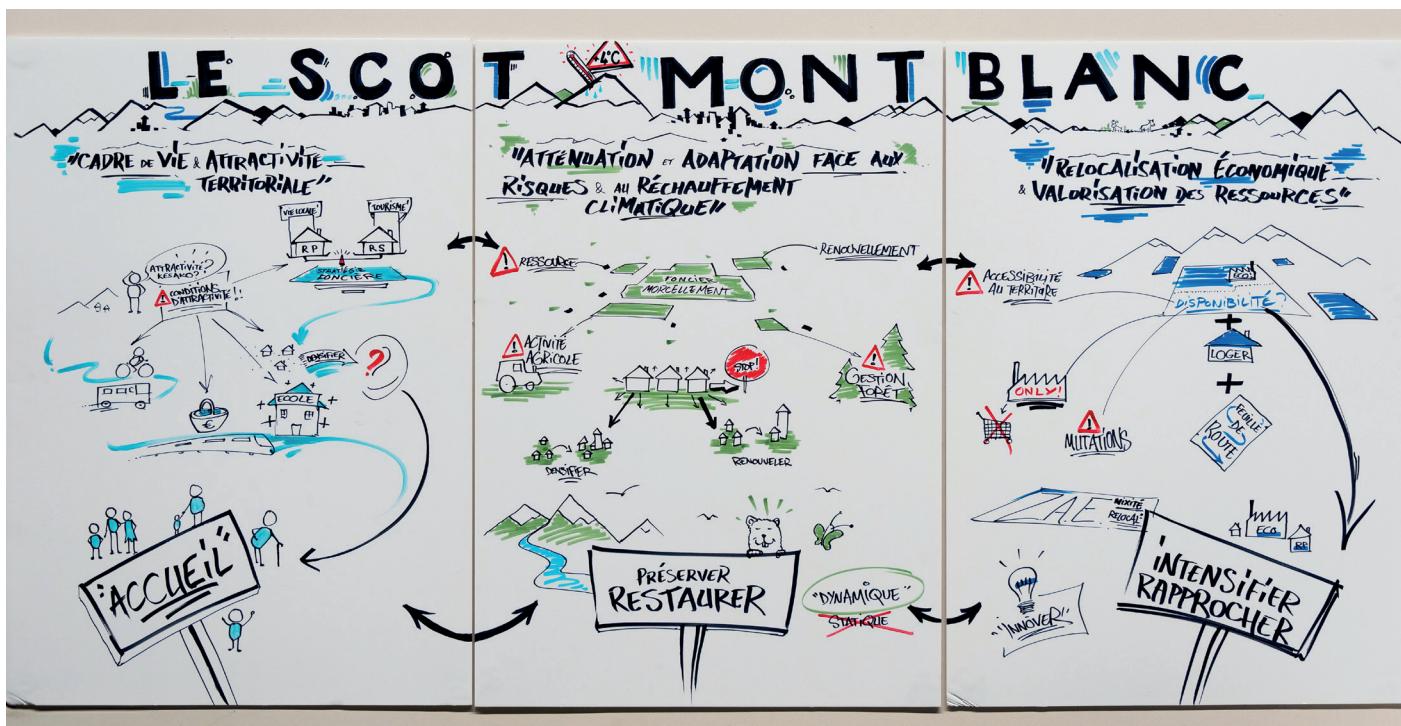




L'ADN du SCoT – Réunion publique de Cluses le 06/03/2025



La synthèse du projet de SCoT – Réunion publique de Taninges le 12/03/2025



Restitution graphique des tables rondes - Séminaire étude CEREMA le 7 février 2025

4. CONCLUSION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Le présent bilan vient confirmer le respect des modalités de concertation prises lors de la délibération de prescription. La réalisation des temps forts de la concertation ainsi que le rôle prépondérant du Syndicat Mixte dans le diffusion de l'information par voie numérique a permis d'asseoir le rôle de SCoT au sein d'un territoire composé de 4 EPCI membres.

La concertation, notamment les réunions publiques ont conforté le portage politique du SCoT. Pour autant, la mobilisation citoyenne reste complexe dans le cadre de l'élaboration de tels projets difficilement palpable du fait la temporalité lointaine du projet. En revanche, le monde associatif a été relativement bien mobilisé, assidu durant les temps de concertation dédiés entre autres et constructif dans le dialogue avec les élus et techniciens du Syndicat Mixte.

Le bilan de la concertation est l'expression d'un projet dont l'élaboration a lieu sur un territoire montagnard dont l'attractivité historique a induit des pressions croissantes sur les usagers, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de structuration politique autour du projet de SCoT.

